

# **PROCÈS-VERBAL**

Séance du jeudi 16 juin 2022 à 19h00 Séance de relevée du jeudi 23 juin 2022 à 19h00 Salle du Conseil communal

Présidence : Mme Anne-Francine Simonin

Secrétaire : Mme Carole Dind

Séances retransmises en direct sur « Citoyenne TV », www.vevey.ch et www.youtube.com

#### 04-05 / 2022

Mme la Présidente ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent nos débats à distance. La séance du 23 juin 2022 est précédée d'une présentation du programme de législature 2021-2026 par la Municipalité, jointe en annexe au présent procès-verbal.

#### 1. Appel

Séance du 16 juin 2022 : 82 personnes présentes, 18 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Fabrice Pasche et Julien Rilliet)

Séance du 23 juin 2022 : 75 personnes présentes, 25 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Fabrice Pasche et Julien Rilliet)

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 24 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, trois textes de la dernière séance sont en attente de traitement et deux nouveaux objets sont annoncés :

- Interpellation de M. F. Truffer « Débarrassons les vélos abandonnés »
- Interpellation de M. P.-A. Fürst « Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour la Municipalité… »
- Interpellation de Mme S. Dohr/Interpartis « Les bancs publics »
- Interpellation de Mme S. Dohr/Interpartis « Festivalocal »
- Postulat de M. P. Bertschy « Climat et préemption... »

Un point 6bis est ajouté pour diverses nominations au sein de commissions dans lesquelles siégeait Mme C. Gigon. Un point 6ter concerne une rocade au sein de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à une très large majorité tel que complété.

#### 3. Correspondance

- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire au 8 septembre 2022 pour répondre à l'interpellation de M. P. Bertschy « Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés... »
- Lettre de Mme A. Mayor annonçant sa démission du Conseil communal au 30 juin 2022. Son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2022
- Lettre de Mme C. Gigon annonçant sa démission du parti socialiste. Elle siégera dorénavant en tant qu'indépendante et quitte donc ses fonctions dans plusieurs commissions

#### 4. Communication(s) du Bureau

Séance du 16 juin 2022 : sur la table à l'entrée de la salle, programmes de la Fête multiculturelle et de la bibliothèque municipale

Séance du 23 juin 2022 : sur les sièges, programme de La Cour de l'Avenir et programme de législature 2021-2026 de la Municipalité

<u>Mme la Présidente</u> donne des explications sur la pendule neuchâteloise qui a été installée dans la salle du Conseil communal. Son texte est joint en annexe au présent procès-verbal

#### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

M. L. Lavanchy, absent, demande un complément au point 3. S'il comprend parfaitement que la Présidente n'ait pas lu la lettre du 8 avril de M. R. Carrard, il demande que soit ajouté le sujet de cette lettre, avec les mots : « Lettre demandant qu'un débat public soit organisé ». Cette précision est d'autant plus importante que la convention entre les propriétaires, examinée et approuvée par le Conseil en 2020, a été modifiée en janvier 2021.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que complété, avec remerciements à la secrétaire.

#### 6. Election du Bureau du Conseil pour 2022-2023

#### a) du·de la Président.e

M. B. Schobinger, au nom du groupe UDC, présente la candidature de M. Guillaume Pilloud :

« Au nom du groupe UDC, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Guillaume Pilloud pour le poste de président. M. Pilloud est né en 1995 et a fait ses écoles à Vevey. Il étudie actuellement à l'Université de Fribourg en vue d'obtenir une licence en histoire et latin. M. Pilloud est entré au Conseil communal en 2014 alors qu'il n'avait que 19 ans et est aujourd'hui vice-président. Il est actif dans la vie sportive veveysanne et a défendu les couleurs de la Ville aux championnats suisses de kung-fu à plusieurs reprises. Nous vous invitons à voter pour M. Pilloud qui, grâce à ses connaissances de la politique veveysanne et au sens de la réflexion et de la pondération qu'il a acquis durant ses études, saura être un président diligent. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, M. Guillaume Pilloud est élu à une très large majorité (deux avis contraires et une abstention) président du Conseil communal pour 2022-2023.

<u>M. G. Pilloud</u> remercie en premier lieu le groupe UDC qui a présenté sa candidature, et le Conseil communal qui l'a élu et lui accorde sa confiance. Il s'efforcera d'accomplir sa tâche avec diligence et humilité. Il se réjouit de travailler avec la Municipalité, le Bureau, les groupes et le Conseil communal dans son ensemble. La première mission qu'il s'est donnée étant de ne pas endormir l'assemblée avec de longs discours inutiles, il s'arrête donc là et remercie encore une fois le Conseil.

#### b) du·de la vice-Président·e

M. A. Gonthier, au nom du groupe Décroissance-Alternatives, présente la candidature de M. Tiago Branquino :

« Enfant de Vevey depuis sa naissance à la Providence en 1990, Tiago Branquino contribue à la culture vevey-sanne... depuis fort longtemps. Au-delà de sa formation en mathématiques à l'EPFL et de ses multiples expériences professionnelles (enseignement, santé, restauration, entre autres), Tiago est surtout, aujourd'hui – et là, petit exercice de langage inclusif – comédiemme, improvisateurice au sein d'Impro Riviera Events, poète, éclairagiste, producteurice, administrateurice des Trois Petits Points, co-présidende de la faîtière des compagnies vaudoises et grande amateurice d'art.

Ces multiples casquettes, son ancrage dans les milieux associatifs et son attitude sociable et le plus souvent conciliante en ont certainement fait une personne bien connue dans notre ville. Tiago Branquino a porté, organisé et administré de nombreux projets, tournages, spectacles, manifestations et assemblées, ce qui nous donne pleine confiance en ses compétences à assurer cette première vice-présidence.

Nous proposons Tiago à vos suffrages et vous invitons à saisir cette occasion pour que notre institution représente d'autres façons d'être et de vivre, d'autres identités et d'autres valeurs. »

M. P. Bertschy demande que cette élection se déroule à bulletin secret, comme le permet le règlement du Conseil communal. Cette demande est appuyée réglementairement.

- M. A. Gonthier souhaite quant à lui que le vote se fasse à l'appel nominal. Le choix entre les deux modes de vote doit être départagé par le Conseil.
- M. P. Bertschy se demande comment procéder à un vote à l'appel nominal pour une élection.
- M. A. Gonthier pense que, dans la mesure où il n'y a qu'un seul candidat, cela peut se résoudre simplement par un oui ou un non.
- <u>M. P. Chiffelle</u> admet que le vote à l'appel nominal ne fonctionnerait pas s'il y avait plusieurs candidats, ce qui n'est en l'occurrence pas le cas ici. Le vote à l'appel nominal doit précéder une éventuelle demande de vote à bulletin secret, qui est effectivement parfaitement possible dans la foulée. Pour sa part, dans notre pays qui connaît la transparence, il aimerait tout de même qu'on nous explique pour quelles raisons cette candidature suscite une telle opposition, ce qui est pour le moins inhabituel.
- M. Ph. Herminjard répond que la cause se trouve dans une déclaration de Mme D. Kaeser avant l'été 2021, dans laquelle elle s'est dit, à juste titre, outrée des propos tenus par M. T. Branquino sur les réseaux sociaux, insultant à la fois l'UDC et le PLR. De tels propos ne sont pas dignes d'un élu au Conseil communal, encore moins d'un premier vice-président, qui pourrait un jour devenir président. Le groupe PLR ne comprend donc pas pourquoi on pourrait élire à la présidence quelqu'un qui n'est pas démocrate et qui fait du mal aux autres partis.

Mme la Présidente rappelle l'art. 14 RCC qui prévoit que « le·la président·e, le·la ou les vice-président·e·s et le·la secrétaire sont élu·e·s au scrutin individuel secret ». Il n'y a donc pas de vote à l'appel nominal possible.

M. A. Gonthier relève que ce même article précise que « lorsque le nombre de candidat·e·s est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ». Les raisons pour demander un vote à bulletin secret ayant été exprimées, elles méritent une réponse. La situation est étrange. On ne propose aucun autre candidat, mais on veut quand même critiquer le candidat proposé. Avant le début de la législature, une séance a réuni des représentants de tous les groupes pour répartir les responsabilités et les représentations dans les diverses instances et commissions du Conseil communal, ainsi que dans les associations intercommunales. Cet accord a pour fonction essentielle de mettre de l'huile dans les rouages du Conseil. Il prévoit, entre autres, un tournus entre les partis pour la présidence du Conseil, da, propose de le respecter. On parle de termes inadmissibles, indignes, non démocratiques. Il ne voit pas en quoi d'éventuelles injures pourraient être antidémocratiques. Outre que leur auteur s'en est publiquement et longuement excusé, ce ne sont que des paroles en l'air, sans la moindre intention de suite concrète. En revanche, certains slogans lors de la votation récente sur Frontex, mettant en avant « notre sécurité », ont mené à des décisions politiques très concrètes, et à des morts bien réels dans les forêts biélorusses, en Mer Egée ou en Méditerranée. Ces slogans choquent profondément da. Ce n'est pas pour autant que le groupe remet en cause le droit d'autres partis aux postes prévus par l'accord de début de législature. La présidence du Conseil est importante, du point de vue interne de son fonctionnement, du point de vue de la représentation de notre assemblée dans la société veveysanne, mais aussi par ce qu'elle apporte à la personne élue à ce poste comme contacts et connaissance de la réalité. da. ne sous-estime pas cette fonction, mais il peut aussi s'en passer si une majorité en décide ainsi. Une chose est claire : Tiago Branquino est le candidat de da. à la première vice-présidence 2022-2023, et aucun autre membre du groupe n'acceptera une éventuelle élection.

Le résultat du scrutin est le suivant :

<u>Bulletins</u>	<u>Bulletins</u>	Nule	<u>Bulletins</u>	dont blancs	<u>Majorité</u>
<u>délivrés</u>	<u>rentrés</u>	<u>Nuls</u>	<u>valables</u>	<u>uoni bianes</u>	<u>absolue</u>
80	80	1	79	1	40

Mme E. Lopez est élue par 41 voix ; M. T. Branquino obtient 36 voix, il y a une voix éparse.

<u>M. A. Gonthier</u> rappelle qu'aucun membre de da. n'acceptera son élection. Mme E. Lopez n'est malheureusement pas présente pour le confirmer. Si le Conseil croit ce que dit da., il faut procéder à un second tour. Dans le cas contraire, on considère que Mme E. Lopez est élue, elle démissionnera à la première séance et l'on recommence tout le processus.

Mme la Présidente précise qu'un président doit être élu avant le 30 juin. Elle propose de reporter cette élection à la séance du 23 juin, ou de faire une suspension de séance afin que les groupes puissent discuter et trouver un compromis.

M. P. Bertschy remarque que Mme E. Lopez a été élue. On aimerait entendre de sa bouche qu'elle renonce à son élection. Ce n'est pas à son groupe de décider. 41 voix se sont exprimées pour dire que la candidature présentée ne convenait pas à la majorité du Conseil. Ne pas l'entendre, c'est du chantage, un déni de démocratie. On peut se donner une semaine de réflexion, aussi bien d'un côté que de l'autre.

<u>Mme la Présidente</u> propose donc de reprendre ce point au début de la séance du 23 juin, en espérant que Mme E. Lopez sera présente ou aura fait connaître sa position par écrit.

M. A. Gonthier, après le débat sur le rapport de gestion de la Municipalité, propose de revenir à l'élection à la 1ère vice-présidence, puisque Mme E. Lopez est arrivée entre-temps et peut donc s'exprimer.

<u>Mme la Présidente</u> rappelle qu'elle a décidé de surseoir à ce point et que le Conseil communal ne s'y est pas opposé. Elle préférerait passer au point 13 de l'ordre du jour et reprendre l'élection le 23 juin.

<u>M. P. Bertschy</u> ajoute que le Conseil communal a voté un ordre du jour ; on ne peut pas tout à coup le remettre en question parce qu'une personne apparaît. Il faut le suivre.

M. A. Gonthier considère que reporter le point 6b) à la prochaine séance contrevient à l'ordre du jour voté en début de séance tout autant que si nous le traitons à ce stade de la séance. Si l'on suit l'ordre du jour tel qu'il a été voté en introduction de séance, on revient sur la vice-présidence au mois de septembre, ce qui lui convient aussi.

M. J. Schüler indique que de la même manière Mme E. Lopez n'a pas refusé son élection, elle ne l'a pas pour autant accepté et n'est donc pas formellement 1ère vice-présidente du Conseil. Il faut donc régler ce point.

M. P. Chiffelle ajoute que le Conseil a adopté l'ordre du jour. Il n'y a pas eu un vote, mais une proposition de la Présidente due à la situation dans laquelle on se trouvait, c'est-à-dire que la personne élue n'était pas présente pour dire si elle acceptait ou pas son élection. Il se trouve qu'elle est désormais présente. Il serait donc préférable de régler cette question, ou du moins de demander à Mme E. Lopez de nous dire si elle accepte ou non son élection.

Au vote, le Conseil communal accepte à la majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions) de revenir sur le point 6b) de l'ordre du jour et de régler la question de la vice-présidence.

<u>Mme E. Lopez</u> se dit stupéfaite de la situation. Difficile de trouver les mots pour rebondir après ce coup de théâtre. Elle constate que les groupes ont déployé une énergie assez extraordinaire en matière de coordination et a espoir que cette énergie pourra être aussi mobilisée pour des thématiques importantes, notamment pour régler les thématiques liées au climat ou aux inégalités, qui lui sont chères. Le groupe da. a proposé une candidature réfléchie. Chacun sait qu'elle a sa place dans certaines institutions et qu'elle a du travail à faire. Au nom de son groupe et en son nom propre, elle pense que c'est vraiment préférable qu'elle puisse se consacrer aux activités auxquelles elle a été élue et pour lesquelles elle travaille déjà. Cette place de 1ère vice-présidence n'est pas la sienne, raison pour laquelle elle refuse son élection.

<u>Mme la Présidente</u> propose donc de procéder à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, sachant que Mme E. Lopez refuse son élection à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence. Cette proposition est acceptée par le Conseil communal.

<u>M. P. Bertschy</u> demande une interruption de séance pour permettre aux groupes de voir ce que chaque parti souhaite pour l'avenir de notre ville. À son humble avis, un candidat qui a fait 36 voix devrait prendre en compte la première décision du Conseil, mais libre à lui de se proposer une 2ème fois.

<u>Mme la Présidente</u> propose donc une interruption de séance de dix minutes, proposition qui est acceptée réglementairement par un cinquième des membres présents.

<u>Mme la Présidente</u> indique, à l'issue de la suspension de séance, que les chefs de groupes ont accepté de procéder à un second tour à main levée et de voter pour ou contre M. T. Branquino comme 1<sup>er</sup> vice-président.

M. P. Bertschy rappelle que lors du 1<sup>er</sup> tour, 77 voix sur les 80 exprimées étaient en faveur de da. Personne n'a remis en question la place de da. à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence.

Au vote à main levée, M. Tiago Branquino est élu à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions) vice-président du Conseil communal pour 2022-2023, sous les applaudissements nourris d'une partie de l'assemblée.

M. P. Bertschy considère qu'au vu de la situation, un minimum d'humilité aurait été de bon aloi.

M. T. Wahli se dit quelque peu mortifié de la façon dont s'est passée cette élection. Il ne comprend pas comment, pour des faits qui se sont passés il y a une année, il n'y a pas eu de concertation préalable ni un minimum de communication, tant de la part des groupes qui ont préparé ce désordre que des groupes qui ne l'ont pas anticipé. Certes, il peut y avoir des points de désaccord, mais avec cette façon de faire on se trouve forcé de choisir un camp et il trouve cela dommage.

M. T. Branquino prend la parole au début de la séance du 23 juin 2022 : « Je me permets ici, d'une part, de remercier la partie de l'assemblée qui m'a accordé sa confiance pour la place à la vice-présidence du conseil. Il me semble ne pas avoir fauté dans ma fonction de 2ème vice-présidende cette année, et je compte bien continuer à officier au sein du bureau selon ce que cette fonction demande d'organisation et de fonctionnalité, simplement mais avec justesse.

D'autre part, et afin que cette assemblée ne soit plus prise en otage pour une histoire datant d'il y a plus d'un an, je réitère ici mes excuses quant à l'abus de langage dont j'ai pu faire preuve publiquement. C'était une erreur, je le reconnais, et l'énergie que cette assemblée a dépensé la semaine passée pour barrer ma candidature m'a clairement fait comprendre à quel point j'avais blessé certaines personnes de manière durable. Les sensibilités ne sont pas toutes les mêmes et mon erreur était donc double en pensant que l'histoire d'un post Facebook, corrigé depuis, s'apaiserait avec le temps. Soyez certaimes que cela n'arrivera plus.

Maintenant, toute cette histoire nous ayant déjà pris bien assez de temps la semaine passée, je rends la parole ici, souhaite une bonne dernière séance à tout le monde et espère que le Conseil et le Bureau pourront officier l'année prochaine de manière apaisée et constructive. »

#### c) du·de la second·e vice-Président·e

M. A. Méan, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Ph. Herminjard :

« Le PLR vous propose la candidature de Philippe Herminjard. Philippe Herminjard est élu au Conseil communal depuis septembre 2015, où il siège notamment aux commissions permanentes de la COFI et de la COIFU. Confrère de la Confrérie des vignerons, de la Confrérie de la Saint-Martin et responsable du thème "agriculture" au Centre Patronal, Philippe Herminjard est un actif promoteur de notre terroir et patrimoine. Il a également mené le PLR en tant que président de parti pendant de nombreuses années. En intégrant le Bureau du Conseil en tant que 2ème vice-président, nous sommes convaincus qu'il contribuera à ce que la démocratie et le serment porté envers nos concitoyens soient honorés au sein de notre institution politique qui nous est si chère. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

<u>M. M. Bertholet</u> ne se dit pas du tout favorable à amener devant notre noble assemblée tout ce qui est écrit sur les réseaux sociaux, mais il aimerait savoir si traiter des membres de la Municipalité et le groupe da. de « parasites » paraît digne de la démocratie. Il a un peu l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures et le PLR ferait mieux de balayer devant sa porte.

<u>M. A. Gonthier</u> constate que la volonté du PLR est que M. T. Branquino ne soit pas élu. da. a dit que personne d'autre n'accepterait son élection. Dès lors, si l'objectif du PLR est rempli, la première vice-présidence serait vacante. Cela a-t-il un sens d'élire un 2ème vice-président alors qu'on ne sait pas s'il y a un 1er vice-président ?

<u>M. A. Méan</u> indique que la volonté du PLR n'a jamais été de remettre en question le tournus établi en début de législature. La 1<sup>ère</sup> vice-présidence revient à da., raison pour laquelle le PLR propose une 2<sup>ème</sup> vice-présidence. Il demande juste à da. de présenter quelqu'un qui dégagera un meilleur consensus au sein du Conseil.

<u>M. J. Schüler</u> aimerait attendre les résultats de la 1ère vice-présidence avant d'élire la seconde vice-présidence, quitte à demander un vote à bulletin secret.

<u>Mme la Présidente</u> propose de passer à l'élection des scrutateurs et scrutatrices.

À l'issue du scrutin concernant la 1ère vice-présidence, et personne ne demandant le vote à bulletin secret, M. Philippe Herminjard est élu à la majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions) second vice-président du Conseil communal pour 2022-2023.

M. M. Bertholet relève qu'à titre personnel, et comme nombre de membres de son groupe, a voté pour M. Ph. Herminjard. Tout ce qui s'est passé lui paraît profondément ridicule et constitue une perte de temps. Il souhaite une belle vice-présidence à M. Ph. Herminjard.

#### d) de deux scrutateurs·rices

Mmes M. A. De Stefanis et M. Ghorayeb sont présentées respectivement au nom des groupes socialiste et En Avant Vevey.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mmes Maria Antonia De Stefanis et Marianne Ghorayeb sont élues à l'unanimité et par acclamation scrutatrices pour 2022-2023.

#### e) <u>de deux scrutateurs·rices suppléant·e·s</u>

Mmes M. Perrier et F. Sanna Georgi sont présentées respectivement au nom des groupes Vert.e.s et Le Centre-Vert'libéraux.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mmes Mélusine Perrier et Fabrizia Sanna Georgi sont élues de manière tacite et par acclamation scrutatrices suppléantes pour 2022-2023.

# 6bis Nomination d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de Mme Caroline Gigon (Ind/ex-PS)

La candidature de Mme M. Houriet est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Marion Houriet est nommée membre suppléante à la commission des finances.

# Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Caroline Gigon (Ind/ex-PS)

La candidature de M. J. Rilliet, suppléant actuel, est présentée comme membre, celle de M. H. Gyger comme membre suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, MM. Julien Rilliet et Henok Gyger sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts communaux par acclamation.

# Nomination d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Caroline Gigon (Ind/ex-PS)

La candidature de Mme M. Higy-Schmidt est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Muriel Higy-Schmidt est nommée membre à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera par acclamation.

Le remplacement de Mme C. Gigon à la commission de l'environnement et de l'énergie sera porté à l'ordre du jour de la séance du mois de septembre.

#### 6ter Rocade à la commission de gestion pour le compte du groupe UDC

Le groupe UDC propose une rocade entre Mme F. Despot, actuelle membre, et Mme Y. Bonjour, suppléante.

Au vote, Mmes Yvette Bonjour et Fabienne Despot sont nommées respectivement membre et membre suppléante à la commission de gestion par acclamation.

# 7. Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino PLR, intitulé, « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? »

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

Président(e)-rapporteur : EAV Mme Karine Römer

<u>Membres</u> :	PLR da. VL da. PS Verts PLR UDC LCVL	M. M. Mme Mme M. Mme Mme M.	Olivier Bovay Tiago Branquino Sarah Dohr Hélène Gandar Henok Gyger Koya Hofstetter Anna lamartino Guillaume Pilloud Fabien Truffer
<u>Suppléants(es)</u> :	Verts PLR VL da. EAV PS Verts LCVL UDC	Mme M. M. M. Mme Mme Mme M. M.	Jennyfer Vincent Sébastien Albanesi Mickael Bertschy Grégoire Gavin Marianne Ghorayeb Marion Houriet Juliette Lerch Jean-Marc Roduit Bastien Schobinger

8. Information au Conseil communal par ses représentant·e·s au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

9. Préavis sur demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.-- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz (2022/P18)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

Président(e)-rapporteur :	VL	M.	Nicolas Bonjour
<u>Membres</u> :	PS	M.	Serge Ansermet
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Olivier Bovay
	PS	M.	Pierre Butty
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	EAV	M.	Patrick Fleury
	PLR	M.	Pierre-Alexandre Fürst
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	da.	M.	Clément Tolusso
<u>Suppléants(es)</u> :	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PLR	Mme	Carole Ferland
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Valérie Zonca

10. Rapport sur gestion et comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2022/P08)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 08/2022 du 21 mars 2022 sur la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Nathalie Girardet (LCVL)

Pierre Butty (PS)

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

#### 11. Rapport sur comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2022/P09)

#### Rapport lu par M. Guillaume Pilloud

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 09/2022 du 11 avril 2022 sur les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

d'adopter les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera.

Secrétariat général - SGE/Secrétariat municipal - SMU

# 12. Rapport sur rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2021 (2022/P10) Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2021 (2022/C13)

Rapport général de la Commission de gestion : Mme Jennyfer Vincent

Rapports des sous-commissions

Vœux

Durabilité - DUR Pierre Butty (PS) Animation-Jeunesse - ANI Marianne Ghorayeb (EAV) Économie et tourisme - ECO Pierre Butty (PS) Relations humaines - RHU Dominique Besson (PS) Finances - FIN Sarah Dohr (VL) Systèmes d'information - SYS Sarah Dohr (VL) Affaires intercommunales - SAI Grégoire Gavin (da.) Accueil et population - ACC Dominique Besson (PS) Cohésion sociale - COS Joëlle Minacci (da.) Famille, éducation et sport - FAM Marianne Ghorayeb (EAV) Culture - SCU Fabienne Despot (UDC) Urbanisme et mobilité - URB Fabienne Despot (UDC) Clément Tolusso (da.) Bâtiments, gérance et énergie - BAT Travaux publics, espaces verts et entretien - TRA Clément Tolusso (da.) Sarah Dohr (VL) Comptes 2021

Le rapport de la Municipalité est examiné chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la commission de gestion. [Seuls les chapitres qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr]

#### Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

<u>M. J. Christen</u> constate en préambule et de manière générale qu'il a fallu faire quelques efforts de décryptage pour comprendre un certain nombre de passages du rapport de la commission de gestion. Page 7, on lit que « L'exploitation de la cave de Vevey – qui avait été contestée – est bien réelle ». Qu'est-ce que cela signifie, qui a contesté quoi, parce que personne ne peut contester le fait que la Ville élève réellement du vin dans ses caves, à voir le nombre de bouteilles vendues et le stock.

<u>M. V. Imhof</u>, municipal, indique que l'idée derrière cette phrase est de dire que le matériel qui se trouve actuellement à la Cave est suffisant pour l'entier d'une production viticole.

#### Bureau de l'animation-jeunesse

<u>M. J. Christen</u>, en page 7, revient sur l'affirmation selon laquelle « on a souhaité casser réorganiser ce secteur jeunesse, pour créer plus de précision ». Que veut-on dire par là ?

<u>Mme L. Willommet</u>, municipale, pense que le but était plutôt de réorganiser le secteur jeunesse pour donner une nouvelle dynamique à ce service.

<u>M. J. Christen</u>, page 8, revient sur l'affirmation selon laquelle « les entraîneuses de foot sont très importantes, car on s'identifie à elles. On en a choisi trois ». On pourrait croire, à la lecture de ce texte, que c'est la Ville qui emploie des entraîneuses de foot, ce qui lui paraît curieux.

<u>Mme L. Willommet</u> répond que c'est dans le cadre du programme Open Sport qu'on engage des monitrices J+S qui sont entraîneuses de football.

#### Bureau de la durabilité

M. A. Gonthier, page 19, revient sur le chapitre concernant Verger 10. On nous dit que le projet qui visait à utiliser le 2ème étage a été abandonné, mais on ne nous dit pas ce qu'il s'y fait actuellement ?

<u>M. P. Molliat</u>, municipal, répond que le projet du 2<sup>ème</sup> étage a effectivement été abandonné. Cet étage a été mis en location il y a quelques mois et il est en passe d'être occupé.

#### Secrétariat municipal

M. A. Gonthier revient sur la liste de toutes les participations des membres de la Municipalité à diverses instances. C'est très impressionnant et cela doit occuper passablement la Municipalité. Y a-t-il une volonté d'élaguer, de simplifier, de regrouper, est-ce envisageable ? Page 43 du rapport de gestion de la Municipalité, on parle de la Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR). Qu'est-ce que cette conférence et que s'y passet-il ? Page 45, il est fait mention de la Société de développement de Vevey, dans laquelle la Municipalité n'est actuellement pas représentée. Est-ce que c'est parce que ça n'intéresse personne, pour une question de disponibilité, de conflit ?

M. le Syndic répond qu'il y a 70 représentations intercommunales, dans lesquelles tous les membres de la Municipalité attachent beaucoup d'importance à participer activement ; c'est une bonne façon d'inscrire Vevey dans la politique régionale. Un des avantages d'une Municipalité à 7 personnes, c'est que cela permet de mieux répartir ces différentes représentations et d'y être quand il y a des enjeux régionaux ou pour Vevey. En général, c'est réparti en fonction des services de chaque municipal, ou alors il y a des échanges au sein de la Municipalité. Il n'y a donc pas d'intention d'élaguer, mais le nombre très important de ces représentations est effectivement quelque chose à prendre en compte dans la charge d'un ou une municipale. Concernant la SDV, la Municipalité n'a pas de siège de droit au sein du comité. Le précédent municipal y siégeait en son nom propre et la SDV n'a pas souhaité qu'il le remplace lorsqu'il est entré en fonction. Peut-être qu'à l'avenir un autre de ses collègues pourra occuper ce siège à la SDV, parce que c'est effectivement une société locale à laquelle il serait important que la Municipalité participe.

M. A. Dormond, municipal, indique que la Conférence régionale des transports publics ne s'est pas encore réunie cette année. Cette conférence sert à mettre en lien les différents acteurs régionaux des transports publics. Dans les travaux qui sont menés au sein de l'agglomération Rivelac, il y a indéniablement des doublons qui vont commencer à émerger dans le traitement des questions de mobilité. On va voir en 2022 comment fonctionnent l'agglo et la CRTPR pour voir dans quelle mesure il pourrait y avoir plus de synergies ou du moins essayer d'éliminer les séances inutiles pour ne pas créer de doublons par rapport à cette thématique.

<u>M. P.-A. Fürst</u> constate que la commune est présente dans Energiapro, mais pas dans Romande Energie. Est-ce exact que la commune de Vevey n'est plus représentée à Romande Energie ?

<u>M. le Syndic</u> répond que la commune a un siège au Conseil d'administration de la société Holdigaz et dans certaines sociétés qui font partie de la holding. La Ville de Vevey est aujourd'hui le premier actionnaire de cette société, avec 11,15% du capital. On a donc un siège de droit. Romande Energie est une entreprise en mains des pouvoirs publics de façon majoritaire (38% Canton, 14% communes, dont 1,2% pour Vevey) et c'est le Conseil d'Etat, qui a cinq sièges de droit sur neuf, qui les distribue. Historiquement, un de ces sièges est occupé par le ou la syndic de Vevey ou de Montreux. Pour cette législature, c'est le syndic de Montreux qui siège au Conseil d'administration de Romande Energie. Il n'était pas possible que la même personne siège tant à Holdigaz qu'à Romande Energie pour des raisons certainement compréhensibles.

- M. P.-A. Fürst demande si, historiquement, la représentation d'une ville de la Riviera au Conseil d'administration est liée au fait que tout l'éclairage public est assuré par Romande Energie.
- <u>M. le Syndic</u> ne connaît pas l'historique, mais pense que c'est plutôt lié au portefeuille, qui veut qu'un nombre suffisamment important d'actions donne la possibilité au Conseil d'Etat de nommer quelqu'un de la région. Il pourrait toutefois se renseigner plus précisément sur la question.
- <u>M. P. Bertschy</u> rappelle qu'il y avait à l'époque la Société électrique Vevey-Montreux, dont Vevey était un actionnaire plus qu'important. Cette entreprise a été rachetée par Romande Energie, et c'est une des raisons pour lesquelles on a un nombre important d'actions de Romande Energie. Le Conseil d'Etat a donc estimé que la Riviera devait y être représentée.

#### Service des relations humaines

- <u>M. A. Stübi</u> peut lire dans le rapport de la commission que le projet de nouveau statut du personnel sera finalisé ce printemps et transmis au Conseil communal. Où on est-on concrètement ?
- M. le Syndic répond que l'objectif revisité est que ce dossier soit présenté au Conseil communal d'ici la fin de cette année, soit dans le courant du 2ème semestre.

#### Service accueil et population

- M. J. Christen, page 16, chapitre « Urbanisme et mobilité », lit que « la dénomination c/ X veut dire : Ville de Vevey contre X. Le rapport ne dit pas qui a gagné ou perdu ». Quelle réponse a été donnée à cette question à la commission de gestion et qu'est-ce que cela concerne ? A la page 17, on apprend que les impressions sont gratuites pour les associations locales. Voilà une magnifique mesure que la Municipalité aurait pu mentionner pour répondre au postulat sur les sociétés locales. Quelle est la valeur totale de ces impressions offertes par la commune aux sociétés locales ?
- Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'il n'y a ni gagnant ni perdant, mais qu'un accord a été trouvé. On ne va pas à chaque fois indiquer dans le rapport quel est le résultat d'une procédure. Concernant les impressions gratuites, le rapport va là aussi vite en besogne. La Lyre a une convention avec la Ville, qui lui fournit un certain nombre d'imprimés contre un certain nombre de concerts gratuits. D'autres associations bénéficient de cette gratuité pour quelques exemplaires, mais sinon pas. Ce sont des imputations internes.
- <u>M. J. Christen</u> remercie pour cette réponse. Si ce sont des montants minimes, cela n'a effectivement pas de sens de les énumérer. En revanche, si toutes les sociétés locales pouvaient obtenir la gratuité des impressions, cela représenterait des gros montants et c'est dans ce cas de figure-là qu'il aurait souhaité les connaître.

#### Service de la cohésion sociale

- M. J. Christen, page 19, intervient sur l'affirmation selon laquelle « tous les deux ans, le service contrôle si les critères de subvention sont toujours d'actualité, faute de quoi les personnes doivent déménager ». Il ne comprend pas très bien pourquoi, puisque l'aide individuelle au logement est une aide directe à la personne, elle ne dépend pas du logement, contrairement aux logements subventionnés ; il n'y a donc aucune raison pour qu'une personne au bénéfice de l'AlL soit contrainte de déménager. Si elle ne répond plus aux critères, elle ne reçoit simplement plus de soutien financier. On sait depuis plusieurs années que les loyers maximum pris en compte dans la tabelle cantonale pour l'octroi de l'AlL ne correspondent plus aux prix du marché. La Municipalité a-t-elle créé sa propre tabelle et si ce n'est pas le cas, peut-elle nous dire combien de personnes se heurtent chaque année à l'obsolescence de ces critères ?
- Mme G. Kämpf répond que si les critères, qui sont vérifiés une fois par année, ne sont plus remplis ou si la personne déclare un changement de situation, l'aide individuelle au logement s'arrête. Pour les logements subventionnés, c'est tous les deux ans qu'ils sont contrôlés et qu'on peut mettre en marche une procédure de résiliation. Les critères de l'aide individuelle au logement sont effectivement obsolètes. Le service est en contact avec d'autres communes de la Riviera pour approcher le Canton afin de clarifier les choses, parce qu'il y a des gens qui auraient vraiment besoin de cette aide et qui ne la touchent pas. C'est une procédure sur laquelle la commune n'a pas de marge de manœuvre, puisque c'est le Canton qui la met en place et qui la finance pour moitié. D'autres aides directes à la personne sont possibles, mais ce sont des aides ponctuelles. Il y a donc effectivement un gros travail à faire au niveau du logement.

#### Service de la famille, de l'éducation et du sport

M. J. Christen rappelle qu'autrefois le personnel qui gérait La Cheneau avait un temps de travail annualisé, avec des périodes denses compensées par plusieurs semaines de vacances scolaires. Tout cela fonctionnait à satisfaction. Désormais, le temps de travail journalier a été limité. Ainsi, ce sont aujourd'hui les enseignants qui préparent les petits déjeuners le matin, alors que leur journée avec les élèves est déjà fort longue. Pourquoi ce changement ? Que fait désormais le personnel de Château-d'Oex durant les vacances scolaires ? La Municipalité est-elle consciente que cela constitue encore un obstacle supplémentaire pour les enseignants, qui sont toujours moins nombreux à vouloir monter à Château-d'Oex ? L'objectif inavoué est-il de fermer ce site ?

Mme L. Willommet indique qu'il n'y a aucune volonté de ferme La Cheneau. On se réjouit plutôt des travaux de rénovation et que le lieu soit quelque peu repensé. Une récente séance du Conseil de fondation du Fonds des écoliers de Vevey à la montagne a permis au contraire de parler de ces points, particulièrement d'une certaine pression que certains enseignants ont pu ressentir par rapport au fait de devoir préparer le petit-déjeuner. On a bien entendu la problématique et la Ville n'hésitera pas à engager du personnel supplémentaire s'il le fallait pour ne pas mettre les enseignants sous pression. Ceci est effectivement lié aux horaires journaliers qui ont été repensés parce qu'effectivement certains collaborateurs travaillaient par exemple 16 heures par jour, ce qui n'est pas conforme au statut du personnel de la Ville. Ils arrivaient à 56 heures de travail hebdomadaire, qui étaient compensées avec les vacances scolaires. Aujourd'hui, il est proposé différentes choses durant les vacances scolaires suivant les collaborateurs, mais cela a été réfléchi en collaboration avec l'équipe de La Cheneau. La situation est transparente. On sait qu'il a pu y avoir quelques petits soucis, liés aussi à la situation sanitaire qu'on a connue. On se réjouit de retrouver une année plus ou moins standard avec une organisation qui soit optimale.

<u>M. J. Christen</u> remercie pour ces explications qui le rassurent. Page 23, au sujet de Copet I, on lit « qu'avant c'était un terrain synthétique. On a semé du gazon par-dessus ». Il convient de corriger cette affirmation pour éviter tout malentendu présent ou à venir. Copet I a toujours été un terrain en gazon jusqu'à ce qu'on le transforme en terrain mixte, mi-synthétique mi-gazon naturel.

#### Service de la culture

M. J. Christen trouve les propos de Mme la Municipale en page 25 ambigus. Certes, il existe un organe de surveillance des fondations, qui fait des vérifications comptables, mais le contrôle de la gestion d'une fondation revient avant tout au Conseil de la fondation et, dans la plupart des cas, la commune y est représentée puisqu'elle apporte un soutien financier. Mme la Municipale déclare : « Ces derniers temps, certaines fondations ont fait des choses graves. Nous espérons que cela ne va pas arriver à Vevey [...] Si des choses pas normales devaient arriver, il ne faut pas hésiter à solliciter la municipale ou le service ». Les représentants de la Municipalité au sein des différentes fondations ne doivent pas hésiter à aller voir « s'il n'y a pas de la merde sous les cailloux », même si le sort réservé aux lanceurs d'alerte n'est pas toujours celui espéré.

Mme A. Melchior, municipale, admet que cette phrase est un peu confuse. Elle ne parlait absolument pas de fondations dans lesquelles la Ville siège, mais de manière générale. La gestion des ressources humaines n'est pas du ressort direct du Conseil de fondation. Il n'est pas informé d'éventuels problèmes, mais si c'est le cas, il peut les traiter. C'était une manière de dire que les employés concernés par des problèmes de gestion du personnel ou de souffrances au travail doivent aussi faire la démarche de s'approcher du Conseil de fondation. On sait très bien que c'est joli sur le papier mais que, dans la réalité, c'est extrêmement difficile et l'on a vu dans la presse des exemples stupéfiants du temps qu'il a fallu pour que des problèmes graves remontent à la surface et finissent par être traités.

## Service de l'urbanisme et de la mobilité

M. J. Christen, page 29, à propos du plan directeur des mobilités douces, lit qu'un « tube vélo » est un passage sous-voies réservé aux vélos, une sorte de tunnel pour les vélos, qui pourrait être mis en place entre le quai derrière la rue des Moulins et la place de parc à côté de la poste. Il lui semble qu'il s'agit d'un passage sous-voies parallèle à celui existant à la rue des Moulins à l'ouest de la poste. A moins que les plans aient changé, mais ce serait pour le moins curieux. A propos de la rue Jean-Jacques Rousseau, la Municipalité peut-elle nous dire quelle suite elle a donné suite au recouvrement sans autorisation des dessins sur le domaine public effectué par l'établissement bancaire cité.

M. A. Dormond répond qu'on parle effectivement du tube vélo qui devrait peut-être un jour relier le quai devant les Moulins de la Veveyse au parking de la poste. Dans les faits, c'est physiquement quelque chose de très compliqué à réaliser, parce qu'on n'arrive pas du tout au même niveau. On a donc beaucoup de doutes de pouvoir réaliser cette mesure un jour.

<u>M. V. Imhof</u> indique qu'une conciliation a été tentée concernant la rue J.-J. Rousseau. Elle n'a pas vraiment fonctionné et nous sommes en train de passer à la suite.

Service des bâtiments, gérance et énergie

- <u>M. M. Bertholet</u> demande si, de manière générale, il est possible d'insérer, tant dans le rapport de gestion que pour les comptes et le budget, des cartes des bâtiments que la Ville possède ou loue et des cartes du patrimoine foncier de la Ville, avec les droits de superficie qu'on concède à d'autres ou que d'autres nous ont concédés. Ce serait un document vraiment très utile plutôt que ces listes interminables de bâtiments.
- M. P. Molliat indique que ces informations existent sur Cartoriviera. Il se renseignera pour savoir s'il est possible de les rendre publiques ou pas.
- M. J. Christen, page 32, lit que « le Conseil communal a accepté l'engagement de 1.2 postes pour les gérances au Conseil communal 02.12.21; cette autorisation n'avait pas été donnée plus tôt tant il y avait des doutes sur les capacités de gestion de l'ancien municipal en charge ». Chacun sait qu'il s'agit de son ancien collègue M. M. Agnant. Il s'étonne de ces propos, dont on ne sait d'ailleurs par qui ils sont tenus. Un municipal ne fait pas d'opérationnel, il donne des orientations, propose à la Municipalité de prendre des décisions, que les services doivent ensuite appliquer. Evitons donc la confusion des rôles. En revanche, on constate en lisant le rapport tous les dégâts de l'externalisation des gérances et les problèmes que nous aurions pu résoudre plus tôt si la Municipalité et le Conseil communal n'avaient pas résisté si longtemps à un retour à l'internalisation demandé en 2006 déjà. Il a fallu 16 ans pour y arriver. Il cite le rapport : « Il n'y a plus de triangulation, moins de perte de temps. La vision pour l'adaptation des loyers est meilleure. Avec l'externalisation, il a été constaté qu'une des gérances ne faisait clairement pas son travail correctement. Il n'y avait pas réflexe de valorisation, des travaux se faisaient sans réfléchir, car la demande n'était pas transmise au propriétaire. Le mandat des régies n'était pas complet. En plus des honoraires, les régies facturaient des heures pas visibles ». Que de temps et d'argent perdus, mais merci d'avoir enfin avancé avec ce dossier.

La parole n'est plus demandée concernant le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion. La discussion porte sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. [Seuls ceux qui font l'objet d'une discussion sont indiqués ci-après, ndlr]

Vœu n° 15/2021

- M. J. Christen remarque que le rapport parle de 40% de matières « étrangères » dans le PET. Les exigences de la société en charge du recyclage sont assez élevées. Avec un tel mélange, la marchandise est en principe déclassée et part à l'incinération. Cette marchandise a-t-elle effectivement dû être déclassée ou est-ce que la voirie a effectué un tri manuel pour éviter ce déclassement ?
- M. V. Imhof ne peut répondre à cette question, si ce n'est que certains éléments sont triés manuellement dans les éco-points.

Vœux n° 08/2022 - 09/2022 - 10/2022

- M. A. Stübi constate dans le rapport un certain nombre de points qui ont lieu d'inquiéter. On parle de cabanes qui ressemblent plus à des mini-chalets, d'eau installée dans les cabanes par ailleurs financée par la Ville, d'évacuation des eaux usées inexistante, d'accessibilité pour les secours qui ne semble pas garantie. Ce terrain appartient à la Ville de Vevey, mais il est situé sur le territoire de St-Légier. Dans les réponses municipales, on lit qu'on a prévu d'intervenir à moyen terme, notamment pour régler la question des accès pour les secours. Quelles sont les responsabilités dans ce dossier ? La Ville, l'association ou les propriétaires ? Dans quelle mesure toutes ces constructions qui ont eu lieu sur notre terrain étaient-elles légales ? Si l'on devait sortir les bulldozers, ce qu'il n'espère évidemment pas, aux frais de qui ? S'il y avait un accident, qui serait responsable ? Il ne demande pas de réponses immédiates. Le comité semble avoir un peu perdu la main sur la gestion de ce secteur. Des familles ont fait des investissements assez importants ; ce serait bien que tout le monde soit informé qu'on est dans une situation clairement à la limite de la légalité et qu'il ne faudrait pas continuer à investir dans ces infrastructures. Il serait souhaitable qu'il y ait une information claire, si ce n'est du comité au moins de la Ville pour que les gens soient au clair que leur statut est quelque peu précaire.
- M. P. Molliat admet que cette problématique des jardins familiaux est quelque chose d'assez sensible, parce que cela met en jeu beaucoup de familles dans un quartier assez dense et qui a assez peu de poches de verdure. Les jardins familiaux ont 28 ans, la situation s'est dégradée peu à peu. Dès le début de la législature, il a eu l'occasion de se rendre par deux fois à l'assemblée générale des jardins familiaux. Il a fait remarquer à tous les gens présents qu'ils étaient hors règlement et que même si des mesures n'étaient pas prises dans l'immédiat, il

était certain qu'à moyen terme la situation allait tendre vers une régularisation et qu'il fallait donc arrêter d'investir. Ce message a déjà été dit, mais il vaudrait toutefois effectivement la peine de le formuler par écrit. Pour ce qui est des responsabilités, il ne peut pas donner une réponse formelle immédiate, mais la Ville est en contact avec le municipal de Blonay-St-Légier en charge de l'urbanisme pour attaquer cette problématique de concert, parce qu'effectivement le terrain est sur leur territoire. Au même titre que La Veyre-Derrey, cet endroit est actuellement en zone villas et la demande a été faite à Blonay-St-Légier afin qu'ils envisagent de le passer en affectation publique pour que ces jardins soient officiellement pérennisés dans le temps.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2021,
- VU les rapports de la Commission de gestion,

#### décide

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail effectué en cette année de transition.

<u>Mme la Présidente</u> remarque que tout ça pour ça. Elle remercie la présidente de la commission de gestion et l'ensemble des membres de la commission pour tout le travail effectué.

<u>M. A. Gonthier</u> considère que ce n'est pas parce que le Conseil communal adopte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal sur la gestion de la Municipalité qu'on aurait pu aller plus vite. Il pense que le commentaire de la Présidente n'est pas adapté, parce que la commission a fait le travail et c'est préférable plutôt que d'avoir de grandes discussions, d'immenses critiques et au final un refus de la gestion, ce qui peut arriver.

#### 13. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2021 (2022/P11)

Rapport: Mme Sarah Dohr

M. le Syndic rappelle que juste avant la séance, il a participé à l'inauguration de l'exposition « Voix de femmes », qui se tient sur la place de l'Hôtel-de-Ville et au bord du lac. Il invite le Conseil à visiter cette exposition. Il présente ensuite quelques tableaux et donne des informations qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal.

<u>Mme la Présidente</u> propose d'examiner les comptes direction par direction, en parallèle avec le rapport de la commission de gestion. [Seuls les postes qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnées ci-après, ndlr].

Mme S. Dohr rappelle le vœu de la commission de gestion, qui souhaite, en ce qui concerne le point 41 « Patentes et concessions » (page 9 du préavis), qu'à l'avenir il soit possible de déterminer quels sont les consommateurs d'électricité qui augmentent ou diminuent leur consommation (entreprises, particuliers).

#### ADMINISTRATION GENERALE

Compte 150.3189.01 - Nettoyages effectués par des tiers

M. M. Bertholet remarque qu'il s'agit de nettoyage externalisé auprès d'entreprises privées. Dans le rapport de la commission, on lit que, pour la Municipalité, le principe général dans le nettoyage est un travail réalisé à l'interne. Toutefois, l'ensemble des comptes « Nettoyages effectués par des tiers » que l'on trouve dans la brochure représentent une somme de fr. 860'000.--, dont la moitié concerne les garderies et les UAPE. Le but de son intervention n'est pas de lancer un débat sur l'externalisation ou l'internalisation, derrière ces chiffres se trouvent peut-être des travaux très techniques qui ne peuvent être réalisés que par des entreprises privées. Mais, particulièrement en cette semaine du 14 juin, se posent des questions de protection des travailleuses, de statut de séjour de ces personnes. C'est souvent du personnel féminin non qualifié extrêmement précarisé, qui n'a souvent d'autre choix que d'accepter ces offres de travail parce que des permis de séjour, des procédures de naturalisation sont en jeu. Vu la somme conséquente que représente ce travail externalisé, il va certainement avoir très envie, via les

commissions permanentes, un postulat ou par un autre biais, de savoir pour chaque mètre carré, chaque franc dépensé, chaque poste de travail, qui nettoie, quoi, à quelles conditions, qu'est-ce qu'on paie aux entreprises privées, combien on paie de l'heure concrètement aussi le personnel de Ville, etc. Il y a là une question qui devrait alerter beaucoup de monde au sein du Conseil.

M. P. Molliat remarque que la Ville emploie une quarantaine de concierges à l'interne, ce qui représente une somme nettement plus conséquente en termes de salaires. Les nettoyages effectués à l'externe sont séparés en deux parties. D'une part le nettoyage de certains locaux pratiqué de manière régulière mais sur quelques heures seulement, ce qui est extrêmement compliqué à gérer parce que cela nécessiterait d'engager énormément de personnel à de très petits taux d'activité, alors que les entreprises externes arrivent mieux à répartir leurs temps de travail. On emploie deux types d'entreprises, les grandes, de qui on peut exiger par exemple une labellisation, et des entreprises beaucoup plus locales, avec quelques employés, mais pour lesquelles les labellisations sont hors de portée. En revanche, on exige systématiquement, comme pour toutes les entreprises qui travaillent pour la Ville, qu'elles aient signé une CCT. La 2ème raison pour laquelle on utilise du nettoyage externe, c'est qu'on était en année Covid. Il y a eu énormément de nettoyages exceptionnels qui n'ont duré que quelques mois. C'est la raison pour laquelle il invite à attendre les comptes 2022 avant de définitivement tirer des conclusions. Quand on a une absence de plusieurs mois, on engage quelqu'un d'auxiliaire. En revanche pour un simple congé maladie, on est obligé d'être plus réactif et c'est dans ce genre de contexte qu'on utilise des entreprises externes.

<u>M. M. Bertholet</u> remercie pour ces premiers éléments de réponse. Il pourra évidemment contre-argumenter sur beaucoup de points, mais le but n'est pas de lancer le débat ce soir. Mais toutes les informations seront demandées et ensuite on pourra avoir un débat politique sur cette question-là.

La parole n'est pas demandée sur aucun des autres postes des comptes communaux, pas plus que sur les tableaux des charges et des revenus, les tableaux du bilan, les tableaux complémentaires, des fonds spéciaux et des rentiers spéciaux.

#### **DISCUSSION GENERALE**

M. B. Schobinger remarque que les comptes, s'ils présentent cette année un léger déficit, sont bien meilleurs que les années précédentes, notamment avec une marge d'autofinancement confortable, raison pour laquelle le groupe UDC ne les refusera pas. Il souhaite revenir sur deux éléments positifs. Le premier est conjoncturel, à savoir que malgré la pandémie on s'en sort relativement bien. Cela lui fait dire que l'effet catastrophique annoncé par M. A. Gonthier en lien avec la RIE III se voit un peu moins cette année. Comme le groupe UDC le dit depuis de nombreuses années, le problème de ces comptes est aussi structurel. M. le Syndic a apporté certaines réponses, comme des non-engagements de postes, des dépenses qui n'ont pas suivi. On voit aujourd'hui que la Municipalité a fait un gros travail de réorganisation des services et de voir toutes les possibilités d'économies et de recettes supplémentaires. Cela ne se traduit encore pas complètement dans les chiffres, mais on est sur la bonne voie et il remercie la Municipalité d'avoir entrepris ce travail structurel.

M. A. Stübi ne se dit pas aussi pessimiste. Il rappelle qu'avec dépit le Conseil avait accepté un budget avec un déficit de 11 millions de francs, six de plus que les derniers comptes qui avaient été présentés. On partait dans un flou total, de plus en pleine vague épidémique. Quand on voit qu'on est passé de 11 millions à fr. 500'000.-- en tenant compte uniquement des éléments qui sont dans la maîtrise de la Municipalité et de l'administration, on peut quand même dire que c'est un succès. Il apprécie la modestie de la Municipalité, mais souhaite la féliciter, de même que tous les services, pour le travail réalisé en ces temps plutôt compliqués. Ces 9 millions d'autofinancement sont de très bonne augure au vu de l'ambitieux plan des investissements qui est prévu pour cette législature. Tous ces investissements sont nécessaires pour répondre à l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face et que l'on a décrétée pour la ville. Ces comptes nous donnent des moyens pour agir. Ce ne sera pas suffisant, mais c'est une bonne base. Par rapport à tout ce qu'il a fallu apurer dans ces comptes, c'est bien de ne pas avoir trop de cadavres dans les placards et d'avoir des comptes bien tenus, analysés de manière crédible. A quoi bon utiliser des ratios, se comparer avec d'autres communes si nos chiffres sont brinquebalants. Il ne fait donc aucun doute que ces comptes doivent être approuvés.

M. Ph. Herminjard s'associe à l'enthousiasme général - bon pour le moral - mais relève quand même que si ça va si bien et qu'on a finalement un résultat plutôt positif par rapport aux dernières années, c'est grâce à toutes les aides publiques qui ont été distribuées à l'économie privée. La situation n'est donc pas tout-à-fait naturelle. Le marché du travail tourne à plein régime aujourd'hui, il est difficile de trouver du personnel. Cela veut dire qu'il y aura des salaires, donc des impôts payés. On peut donc peut-être encore se réjouir, mais restons prudents par rapport à l'avenir, parce qu'on ne sait pas ce qu'il nous réserve. L'automne nous permettra de voir si la situation sanitaire nous permet d'être positifs et enthousiastes pour l'hiver, mais rappelons-nous que les aides d'Etat pour soutenir les entreprises ont creusé un trou, et qu'il faudra bien le combler.

<u>M. le Syndic</u> indique que si la Municipalité peut présenter des comptes plus positifs que ce qui était prévu, mais aussi très bien tenus, c'est grâce à toutes les équipes de l'administration, et notamment celui des finances. Boucler les comptes n'est pas une mince affaire, cela implique tous les services dans des délais restreints. Il en profite donc pour les remercier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 11/2022, du 2 mai 2022, concernant les comptes communaux de l'exercice 2021,
- VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'358'077.54
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville ;
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité.
- 14. Rapport sur utilisations du Fonds d'urbanisme concernant les biens-fonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 (2022/P05)

#### Rapport lu par M. Martino Rizzello

- M. M. Rizzello remarque que la commission des finances a émis deux amendements techniques, à savoir :
- A. D'ajouter à son rapport, en annexe, le rapport donné à la COIFU par la Municipalité. Il figurera par un « Vu » supplémentaire dans les conclusions du rapport : « Vu le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, avenue de Fribourg 11 et 13 du 19 novembre 2021, fourni en annexe »
- B. D'amender les conclusions du préavis municipal en remplaçant le terme : « prend acte » par un « Vu »

La parole n'est pas demandée. Au vote, les amendements de la commission des finances sont tour à tour acceptés à l'unanimité, puis les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (deux abstentions). Dès lors,

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 05/2022, du 7 mars 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant les biensfonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 à Vevey,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur les biens-fonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 à Vevey pour un montant maximal de CHF 6'350'000.-, avec l'autorisation de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » (COIFU),
- VU le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, rue de Fribourg 11-13 du 19 novembre 2021, fourni en annexe,

## décide

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 6'350'000.--.

15. Rapport sur utilisations du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 25 sise à l'Avenue Nestlé 35 (2022/P06)

Rapport lu par M. Martino Rizzello

- M. M. Rizzello remarque que la commission des finances a émis deux amendements techniques, qu'il propose de voter en bloc. à savoir :
- A. D'ajouter à son rapport, en annexe, le rapport donné à la COIFU par la Municipalité. Il figurera par un « Vu » supplémentaire dans les conclusions du rapport : « Vu le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, avenue Nestlé 35 du 11 octobre 2021, fourni en annexe »
- B. D'amender les conclusions du préavis municipal en remplaçant le terme : « prend acte » par un « Vu »
- <u>M. A. Gonthier</u> remarque qu'il y a déjà eu des achats par le Fonds d'urbanisme par le passé, mais les procédures étaient quelque peu flottantes, à tel point que la dernière proposition d'achat a été refusée par le Conseil et par la commission. Aujourd'hui, la commission, en collaboration avec la Municipalité, a établi une procédure qui sera valable pour la suite. C'est la raison pour laquelle le rapport est assez touffu et que les séances de la commission ont été longues. Maintenant que cette procédure est établie, peut-être que les discussions et les rapports de la commission des finances seront moins longs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les deux amendements de la commission des finances sont acceptés en bloc à l'unanimité, puis les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions). Dès lors,

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 06/2022, du 7 mars 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le bienfonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur le bien-fonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey pour un montant maximal de CHF 2'000'000.-, avec l'autorisation de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » (COIFU),
- VU le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, avenue Nestlé 35 du 11 octobre 2021, fourni en annexe,

#### décide

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 2'000'000.--.

#### 16. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 1ère série (2022/P12)

#### Rapport lu par M. Martino Rizzello

- M. M. Rizzello rappelle l'amendement municipal qui demande d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget communal de l'exercice 2022 de CHF 50'000.-- sur le compte 141.3092 « Frais de recherche de personnel ».
- M. F. Baud intervient en tant que président de la commission de recours en matière d'impôts communaux. Onze collègues sont montés dans ce train en octobre dernier pour constater qu'il n'était pas en marche. Ils ont retroussé leurs manches et sont maintenant prêts à fonctionner dans le cadre légal imposé notamment par le règlement du Conseil communal, la loi cantonale sur la procédure administrative de 2008 et la loi cantonale sur les impôts communaux de 1956. A Vevey, cela concerne actuellement les impôts fonciers, les impôts sur les chiens, la taxe d'évacuation des eaux, la taxe de location des places d'amarrage des bateaux, la taxe d'indemnité compensatoire pour places de stationnement, le Fonds communal pour l'énergie et le développement durable, la taxe selon règlement des déchets de la Ville et la taxe de séjour selon règlement intercommunal Riviera-Villeneuve. Cinq dossiers sont actuellement en suspens, trois anciens - le plus vieux date de 1976 - et deux nouveaux. Il remercie ses collègues commissaires d'avoir tenu bon, fidèles au poste, eux qui avaient accepté pensant que cette commission ne siégerait jamais. Ce qui était vrai avant, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Il remercie Mme Myriam Nicoulaz-Wider (Les Vert.e.s) et M. Laurent Cornu (PLR), qui ont accepté de fonctionner avec lui au sein d'un Bureau de la CRIC, qui traite en continu tous les travaux administratifs courants. Merci également à la Municipalité qui a fait en sorte que la commission puisse remplir sa mission, notamment en rédigeant ce préavis, mission qui consiste à arbitrer entre la Municipalité et le ou la recourant e citoyen ne de Vevey en tant que tribunal de première instance. La Ville de Vevey mérite d'avoir une commission de recours digne de ce nom et les membres de

la commission s'engagent à ce que cela se fasse avec justice, rigueur et célérité. Il remercie dès lors le Conseil de bien vouloir accorder le crédit demandé par la commission, afin que celle-ci ait les moyens de ses ambitions, et merci à la commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter ce crédit supplémentaire.

- M. P. Bertschy revient sur l'amendement déposé par la Municipalité. A situation exceptionnelle, mesure extraordinaire mais, comme il l'a dit en commission des finances, il serait judicieux que cela ne devienne pas une habitude. Il fait confiance à la Municipalité, qui l'a promis lors de la séance.
- M. A. Gonthier remarque que la résurrection de la commission de recours en matière d'impôts communaux, qui ne se réunissait jamais, tient certes à la bonne volonté de la commission, mais elle tient passablement aussi à la bonne volonté de la Municipalité, qui a décidé d'exhumer un certain nombre de dossiers qui pourrissaient depuis des années. Si la Municipalité avait décidé de continuer la pratique antérieure, c'est-à-dire soit de les traiter discrètement elle-même soit de les laisser prendre la poussière au fond d'un tiroir, cette commission n'aurait jamais eu à s'activer ni à déposer une demande de crédit supplémentaire. Ces bonnes intentions étant largement partagées, que vive la commission de recours en matière d'impôts communaux !

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité, puis les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à l'unanimité. Dès lors,

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 12/2022, du 25 avril 2022, concernant les Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 1ère série ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU l'amendement municipal demandant d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget communal de l'exercice 2022 de CHF 50'000.-- sur le compte 141.3092 « Frais de recherche de personnel » ;

#### décide

d'accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire demandé au budget communal de l'exercice 2022 tel que présenté dans le préavis et amendé par la Municipalité, pour un montant total de CHF 71'600.--.

Compte tenu de l'heure tardive, M. la Présidente lève la séance à 22h20.

## Séance du 23 juin 2022

17. Rapport sur mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : Demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs (2022/P13)

#### Rapport : M. Ambroise Méan

- M. A. Méan indique qu'une erreur s'est glissée dans le rapport de la commission. À la 3ème page, la question était de savoir pourquoi on prélève l'argent sur le fonds pour la création de places de parc, et non l'inverse. La Municipalité considère que, même sans création physique de places, le fait de mettre en place des horodateurs permettra de libérer des places pour la population.
- M. B. Schobinger demande la non-entrée en matière sur ce dossier et son renvoi à la Municipalité. Non pas que ce soit un mauvais projet, mais on met la charrue avant les bœufs. On veut instaurer le stationnement payant le dimanche et l'on s'argue du plan directeur du stationnement, qui n'en fait même pas mention. Sachant que ceci est de compétence municipale, que les secteurs clés de la ville que sont la place du Marché et la Vieille Ville sont déjà équipés d'horodateurs, la Municipalité peut déjà mettre cette mesure en place sans ce préavis. C'est pour le reste de la ville que cela lui pose un problème. Un des arguments avancés pour rendre des places payantes en plus dans la ville est de dire qu'on va libérer des places pour les clients des commerces et pour les habitants. Le problème, c'est qu'on ne fait rien pour les gens qui travaillent à Vevey. On supprime des places en ville alors qu'il faut plutôt développer les lignes de transport public, créer des parkings d'échange en périphérie. Il invite donc le Conseil à ne pas entrer en matière et, si cette proposition échoue, à voter contre ce préavis.
- <u>M. P. Bertschy</u> revient sur l'affirmation selon laquelle le plan de stationnement ne prévoit pas le paiement le dimanche. Or, on nous dit le contraire depuis le début. Il se réjouit donc de voir que des mesures qui sont dans le plan de stationnement peuvent finalement ne pas se réaliser, parce que si l'on va dans un sens, on doit aussi

pouvoir le faire dans l'autre. Concernant le financement, il considère pour sa part que dire qu'en mettant des horodateurs on va créer des places de parc est à la limite du vol. Ca va libérer des places certes, mais on n'en crée pas de nouvelles. Il se dit lui aussi inquiet pour les pendulaires qui n'ont pas d'alternative, d'autant, à sa connaissance, que la Municipalité a résilié un certain nombre d'abonnements dans le parking Vieille Ville pour des pendulaires qui résident à moins de 45 minutes. Où vont-ils se parquer ? Tout le monde n'a pas la possibilité de venir en transport public. Le préavis précise que le paiement devrait pouvoir se faire par TWINT; il faut que cela soit possible. On mentionne deux associations, dont GastroVaud. S'il y a bien une association GastroRiviera, il y a aussi, même si elle est sans doute moins impliquée, la Société des hôteliers Montreux-Vevey. Il serait bon de se rappeler qu'elle existe. Peut-on connaître le nombre de macarons supplémentaires qui seront mis en vente ? Combien seront disponibles pour les Veveysannes et les Veveysans ? Penser que faire payer le dimanche permettra de compenser le coût des assistants de police, certes, mais l'objectif n'est-il pas de pouvoir, grâce au paiement de ces places de parc, financer et maintenir le fonds pour la création, mais aussi l'entretien, de places de stationnement, que ce soit pour les véhicules moteurs, mais également pour les deux-roues ? Si l'on ne fait que financer les assistants de police, il craint que ce fonds ne diminue rapidement. Le PLR encourage donc le Conseil à refuser ce préavis. D'autres mesures sont peut-être intéressantes, mais en tout cas pas les horodateurs le dimanche.

<u>Mme la Présidente</u> rappelle que la non-entrée en matière a été demandée. Elle donne donc la parole à d'autres groupes qui souhaiteraient s'exprimer avant de passer au vote sur cette demande.

Mme J. Lerch indique que le groupe des Vert.e.s votera pour l'entrée en matière sur ce sujet. En effet, le trafic de recherche de places est conséquent à Vevey, alors que les places en ouvrage souterrain sont nombreuses. Il est de notre devoir d'œuvrer pour la qualité de vie des Veveysannes et des Veveysans et donc de limiter ce trafic. Cette politique de places payantes le dimanche a été mise en place de façon concertée avec les communes alentour ; elle est donc cohérente au niveau de la Riviera.

Mme J. Minacci indique que da. recommande également d'entrer en matière sur ce préavis, pour les mêmes raisons que le groupe des Vert.e.s. Les parkings souterrains sont effectivement sous-occupés, le trafic lié à la recherche de places de parc sur des zones qui sont certes très au centre est important le week-end, mais les parkings souterrains sont aussi au centre. Il s'agit aussi d'encourager les gens qui viennent en voiture à modifier leurs habitudes pour réguler le trafic. Dans un contexte d'urgence climatique, on doit prendre des mesures aussi pour réduire le trafic motorisé et donc ne pas favoriser la création de places de parking supplémentaires.

Au vote, la non-entrée en matière est refusée à la majorité (quelques avis favorables et cinq abstentions).

M. B. Schobinger revient sur la question de l'urgence climatique. Certes, beaucoup de gens tournent le dimanche pour essayer de trouver une place de parc en surface. Certains se parquent n'importe où et n'utilisent pas les parkings souterrains proposés par la ville. L'endroit le plus récurent est la place du Marché, mais celle-ci est déjà équipée d'horodateurs. La politique de stationnement est de compétence de la Municipalité, elle peut donc le faire demain, sans avoir à passer devant le Conseil.

M. A. Gonthier indique que l'endroit visé est le bord du lac et Plan-Dessous, où il y a le plus de voitures parquées n'importe comment. Sachant que ce qui les amène ce ne sont pas les places de parc mais parce qu'ils ne veulent pas marcher avec leurs affaires, peut-être que de devoir payer contrebalancera un peu ce refus de marcher. Dès le moment où les horodateurs seront en fonction, ASR procédera à une surveillance plus accrue qu'actuellement. Ce sera un long travail d'éducation, mais le spectacle du bord du lac et du quai n'est pas tolérable sur le long terme.

Mme J. Lerch remarque que le samedi 14 mai dernier à 9h49, selon Cartoriviera, il n'y avait plus aucune place sur la place du Marché, alors que 433 places étaient disponibles dans les différents parkings (Vieille-Ville, Manor, Midi-Coindet et Gare-Centre), tous situés à moins de 400 mètres du centre-ville. Le manque de places n'est donc pas un argument. La situation était identique à 15h30 le même jour. On est dans une situation d'urgence climatique absolue, favoriser le transfert modal est donc une nécessité et le fait que ces places de parc deviennent payantes va dans ce sens. Les Vert.e.s approuveront donc cette proposition d'achat.

M. P. Chiffelle ne résiste pas à l'envie de relever l'incohérence de l'entente de droite sur cet objet. Ce préavis porte sur l'achat d'horodateurs et l'argument qui est servi est qu'on ne peut pas faire payer les places de parc sur le domaine public le dimanche, alors que la droite admet elle-même que c'est de la seule compétence de la Municipalité. C'est donc en réalité un combat de fond, qui a été celui de l'entente de droite pendant la campagne, mais en réalité c'est sur le plan juridique et institutionnel parfaitement incohérent.

M. B. Schobinger admet que le bord du lac est un endroit très prisé, surtout avec la nouvelle animation qui se fait aux Bains Payes, très réussie. Concernant les chiffres qui ont été donnés par le groupe des Vert.e.s, il admet que

des places de parc en ouvrage sont libres, y compris le dimanche. Ici, on enlève des places aujourd'hui utilisées en journée par des gens qui travaillent. On doit leur donner des alternatives, parce que beaucoup ne peuvent pas se passer de la voiture, même s'il y a l'urgence climatique. Offrons-leur des infrastructures pour ne pas venir en ville, avec la construction d'un P+R par exemple, et ensuite mettons en œuvre ce préavis. Il invite la Municipalité à revenir avec ce préavis plus tard.

- M. P. Butty remarque en préambule une coquille également à la 3ème page du rapport. Il aime beaucoup « la possibilité de déposer un amendement est discutée en plein homme » (plénum, ndlr), comme s'il y avait des demi-hommes. Quelle information sera donnée aux touristes qui viendront à Vevey ? Pour avoir la chance d'habiter le quartier, il voit chaque été un nombre de caravanes et de camping-cars qui stationnent sur le quai Ernest-Ansermet pendant plusieurs jours. On ne sait déjà pas vraiment aujourd'hui à quel point ils sont contrôlés et à quel point ces personnes devront aussi payer leur parking.
- M. P.-A. Fürst comprend que le quai Ernest-Ansermet pose un problème, mais ne se dit pas certain que ce soit la même chose pour les autres rues de Plan-Dessous. Il ne pense pas que cela va libérer des places le dimanche, parce qu'en fait elles sont occupées par des habitants du quartier, qui disposent de macarons et pour lesquels il manque déjà des places. Faire payer les places le dimanche est donc une fausse bonne idée, cela ne va pas libérer des places.
- M. Ch. Roh estime qu'il faut penser à tous les gens de l'extérieur, les touristes, qui vont venir à Vevey le dimanche. Comment vont-ils savoir qu'ils peuvent aller dans un des parkings souterrains où le tarif sera moins cher (fr. 1.-/h au lieu de fr. 2.-/h)? Pour sa part, il les voit bien continuer à tourner sur la place du Marché et ailleurs pour trouver une place de parc, quitte à devoir la payer.
- M. A. Gonthier remarque que si ce sont des macarons qui occupent l'essentiel de ces places, cela ne va rien coûter de plus aux personnes qui disposent de ces macarons. Rendre les places payantes n'est donc pas un problème par rapport aux habitants. Il connaît pour sa part un certain nombre d'habitants qui n'ont pas de macarons parce qu'ils pensent qu'ils économisent et que le macaron coûte plus cher que les amendes qu'ils peuvent recevoir. Cela permet donc aussi de régler cette question. Si vous allez dans une ville étrangère, vous ne tournez pas dans les rues pour savoir où parquer, vous cherchez les parkings en ouvrage qui sont indiqués à l'entrée de la ville. Les touristes, c'est vraiment la catégorie pour laquelle il y a le moins de problèmes à faire payer ces places.
- M. P. Bertschy revient sur la question de la cohérence sur la Riviera. En page 2 du rapport, on lit que les autres communes comptent suivre Vevey sur une tarification du dimanche. La Municipalité répond que Corseaux ne s'alignera pas, mais que La Tour-de-Peilz rendra une partie de ses places payantes. Deux communes sur neuf, ce n'est pas toute la Riviera. Pour ce qui est de l'intervention de M. P. Chiffelle, il remarque que ce dossier est une question politique et c'est bien le rôle du Conseil. Certes, on ne vote que sur les conclusions qui concernent les horodateurs, mais si le Conseil devait dire non, le message donné à la Municipalité serait différent de celui qu'elle souhaite. Certains ne veulent pas de macarons, mais combien sont sur liste d'attente pour en obtenir ?
- Mme K. Römer pense que pousser les gens à utiliser les ouvrages souterrains plutôt que la place du Marché est une bonne chose, mais il faudra mieux indiquer le fait que les places de parc payantes coûtent moins cher dans les parkings souterrains. Pour en revenir au paiement par TWINT et les autres moyens de paiement, on sait qu'une taxe est prélevée à chaque paiement par carte bancaire et autres. Pas sûr que cela couvre les frais. On nous annonce aussi un certain chiffre pour les mises à jour du logiciel chaque année. Est-ce que ces logiciels coûteront plus cher si l'on ajoute les nouveaux moyens de paiement ? Qui va payer les agents qui feront les contrôles le dimanche, puisqu'actuellement ce n'est pas payant ? Pousser les gens à utiliser les parkings souterrains est une évidence, mais le raisonnement devrait être un peu plus abouti.
- M. A. Dormond, municipal, répond qu'en page 27, le plan de stationnement contient bien une puce qui demande de mettre en place une offre en matière de durée de stationnement et tarification. Certes, la notion de tarification n'est pas détaillée et ne précise pas de jours ou d'heures, mais cela figure dans le plan directeur du stationnement accepté par le Conseil communal en 2018. Ces problèmes qu'on a vus apparaître le dimanche étaient beaucoup moins présents il y a quelques années ; on doit accepter que la dynamique a changé et qu'on doit y répondre, mais le socle de base de ce plan directeur de stationnement est évidemment toujours d'actualité. Concernant le parking Vieille Ville, 35 personnes se sont effectivement vu notifier la fin de leur abonnement, parce qu'elles ne respectaient pas les critères d'attribution de ces abonnements. Les critères ont été établis par la Municipalité précédente, mais ils n'ont jamais été vérifiés. La Municipalité actuelle a donc demandé à ASR de contrôler que ces critères étaient respectés et 35 personnes ne les respectaient pas. Ce sont toutes des personnes qui habitent des communes proches, à moins de 45 minutes en transport public. Par rapport au fait qu'on puisse payer par application ou TWINT, oui, ce sera possible. Ce qu'il avait dit en commission, c'est que PayByPhone était en train de développer cette possibilité. La solution n'existait donc pas encore, mais on a eu des discussions avec eux depuis et ils nous ont affirmé que cette fonctionnalité sera ajoutée pour le début de l'année prochaine. La SIC,

l'ACV. Montreux-Vevey Tourisme ont été consultés et ont émis un préavis favorable par rapport à ces mesures. On a eu des discussions avec les communes de la Riviera qui avaient du stationnement proche du lac. à savoir Montreux, La Tour-de-Peilz et Corseaux. La Tour-de-Peilz a aussi des problèmes de stationnement au bord du lac. raison pour laquelle ils ont décidé de manière coniointe d'appliquer ces mesures-là dans la partie ouest de leur territoire. Montreux se pose aussi des questions sur le stationnement, ils sont aussi en train de renouveler leurs horodateurs, mais ils ne sont pas encore à ce stade de réflexion. Corseaux n'a pas voulu entrer en matière sur cette question. La Municipalité est consciente qu'il faudra fournir un effort conséquent en matière de communication. Des informations seront placardées à côté de chaque horodateur pour expliquer les nouvelles mesures et où sont les possibilités de parcage à des tarifs préférentiels dans les parkings souterrains. On va ajouter des panneaux à certains carrefours clés pour indiquer les parkings souterrains. Des papillons seront distribués sur les pare-brise pour sensibiliser à ces changements. On acceptera évidemment une période de tolérance, l'objectif est d'abord d'informer les gens. Les camping-cars n'ont tout simplement pas le droit de stationner sur le quai. Mais comme il n'y avait pas d'agents qui faisaient des contrôles le dimanche, évidemment qu'ils restaient sur le quai. ASR va mettre en place des contrôles le dimanche, on pourra aussi profiter de faire une information claire à ces personnes que des places sont prévues exprès pour ces véhicules. La disponibilité des places est indiquée en temps réel dans les parkings en ouvrage sur Cartoriviera. Les touristes ne connaissent pas cette application, mais comme l'a dit M. A. Gonthier, la plupart cherchent en général le chemin le plus court pour aller se parquer, surtout si c'est pour y rester à la journée, d'autant qu'avec les chaleurs qu'on a aujourd'hui il y a aussi un intérêt à garer son véhicule plutôt en sous-sol, au frais. Les terminaux ne sont pas équipés pour payer avec des cartes parce qu'ASR nous a déconseillé d'utiliser ce moyen de paiement. Aucun horodateur sur la Riviera n'est équipé du paiement par carte. Si le Conseil veut installer un module supplémentaire pour payer par carte, c'est possible, mais cela représente un surcoût à l'achat de fr. 50'000.-- pour les 22 terminaux, auxquels s'ajoutent évidemment les frais prélevés à chaque transaction. Pour toutes ces raisons-là, ASR a émis un préavis négatif sur l'installation d'un module par carte.

<u>M. J.-D. Légeret</u> remarque qu'on pavoise avec des parkings en sous-sol libres, mais depuis la Fête des Vignerons, et déjà avant, les commerçants sont à la peine, parce que Vevey n'est pas attractive. Les gens ne viennent plus faire leurs courses à Vevey. Oui, on a des parkings vides, mais on a aussi des commerçants qui tirent la langue. Ne faudrait-il pas imaginer d'autres choses pour attirer à nouveau les gens à Vevey ?

M. V. Marinelli constate que la commune est très riche, puisqu'on va laisser environ 700 places de parc au privé. 700 places de parc à fr. 20.-- la journée, cela représente environ 3 millions de francs de perte pour la commune chaque année. Sur cinq ans, avec cette politique de gauche, ce sont 15 millions de francs qui seront perdus.

M. A. Stübi ne voit pas quelle est la plus-value d'avoir des voitures qui encombrent des places de parc toute la journée. On nous dit qu'il n'y a pas de P+R à l'extérieur de la ville, mais c'est presque une bonne chose, parce que le but est que les gens posent leur véhicule au plus proche de chez eux et viennent en transport public jusqu'à Vevey, pas qu'ils prennent leur voiture pour la garer juste à la sortie de l'autoroute. C'était à son avis un des points de contestation dans le projet de parking à Entre-deux-Villes. À quoi sert d'avoir un parking pour que les gens de La Tour-de-Peilz garent leur voiture ici ? On est en train de conduire une politique coordonnée pour le bien-être dans notre ville, pour remplir un certain nombre des engagements présentés par la Municipalité dans son programme de législature. Par rapport aux commerçants qui ont de la difficulté, il pense que bien d'autres éléments que la seule question des places de parc sont responsables des difficultés financières que connaissent tous les milieux économiques en ce moment. On met justement en place des mesures pour qu'un plus grand nombre de places soient disponibles pour que les gens puissent se garer parce que ceux qui tournent en rond ne sont pas dans les commerces non plus. Le but est qu'ils arrivent le plus rapidement à leur place de parc, c'est mieux pour le commerce et pour les habitants. On est en train de dire aux gens de venir à Vevey, avec des places à fr. 1.--/h au frais pour stationner plutôt que de tourner en rond pendant des heures pour viser la place du Marché, plus chère. Les touristes qui viendront à Vevey seront certainement contents de trouver un parking à fr. 1.--/h, parce que c'est vraiment rare dans les villes.

M. P. Bertschy connaît pour sa part un pendulaire qui habite aux Chevalleyres et qui a besoin de sa voiture la journée. Comment peut-il faire alors qu'il ne dispose que d'un train par heure ? C'est peut-être un cas particulier, mais il y en a d'autres et l'on ne doit pas les oublier. Les camping-cars ne stationnent pas uniquement le dimanche sur le quai, mais tous les jours. Que fait la police ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2022, du 25 avril 2022, concernant la « Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : demande de crédit de CHF 115'000.-- pour l'achat et la pose de 22 horodateurs »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.-- pour financer l'achat et la pose de 22 horodateurs ;
- 2. de financer ce crédit par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».
- 18. Rapport sur réponse au postulat de M. Vincent Matthys, intitulé « Dring, voilà vos commi's » (2022/RP14)

Rapport : M. Pierre-Alexandre Fürst

- M. V. Matthys remercie la Municipalité et ses services pour avoir traité ce postulat avec une certaine célérité, en allant plus loin que ce qu'il demandait. Son postulat visait plus particulièrement nos seniors, ainsi que les personnes à l'Al, par réflexe professionnel certainement. Leur permettre de faire leurs commissions sans avoir à se soucier de devoir trimballer leurs achats à pied ou en bus est un vrai plus « pour sortir », tout en garantissant le maintien du lien social. On a vu l'importance de cela lors la première vague COVID, guand on a demandé aux personnes âgées de rester à domicile et d'éviter de se rendre dans les magasins. On en ressent encore les conséquences aujourd'hui. Il a certainement été un peu timide dans sa demande et remercie la Municipalité d'avoir vu plus « grand », et certainement plus juste. En effet, se faire livrer ses commissions n'apporte pas un plus qu'à nos seniors ; la liste n'est pas exhaustive, mais on peut ajouter les familles monoparentales, qui doivent conjuguer enfants, poussettes et caddie, ou le sportif émérite qui a dû troquer ses Nike dernier cri pour des cannes anglaises. En matière de santé publique, « bouger » est un enjeu majeur, le surpoids étant en constante augmentation. Offrir la possibilité de se faire livrer ses achats ne va pas résoudre à elle seule cette problématique, mais toute action qui pousse une personne à se déplacer à pied ou à vélo plutôt que de prendre sa voiture ou le bus est bonne à prendre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. L'offre Dring va dans ce sens, d'autant plus que ce service n'est pas Uber, les livraisons ne pouvant se faire que depuis un magasin ou un hub. Pour lui, la gratuité des livraisons, quel que soit le magasin choisi pour faire ses achats, doit être comprise comme un service égalitaire de la commune offert à la population veveysanne. Il émet quatre vœux : que l'accès aux bons de livraison soit facilité pour les seniors, qu'une information ambitieuse soit déployée pour faire connaître cette offre, que la commune soutienne Dring dans sa recherche de sponsors et que les communes avoisinantes s'associent à la démarche et la développent en leur sein. Il ne peut donc qu'enjoindre le Conseil à voter le prévis tel que proposé, de plus pour un projet-pilote.
- <u>M. Ch. Roh</u> ne s'oppose pas au postulat, qu'il a soutenu en commission des finances. Il ne pense cependant pas se tromper en disant que la majorité des courses se font dans les grandes surfaces. Dès lors, comment la Municipalité se positionne-t-elle par rapport à ses propres arguments, à savoir le soutien au commerce de proximité ? Il peine à considérer que les grandes surfaces sont des commerces de proximité. Il se dit certain qu'une majorité des membres du législatif et de la Municipalité sont favorables à soutenir en priorité nos « petits » commerçants, qui sont des commerçants de proximité.
- <u>M. A. Méan</u> ajoute que les petits commerçants n'ont pas une offre qui permet de faire ses courses à un seul endroit, contrairement aux grandes surfaces ; c'est pourquoi il est possible de déposer ses courses dans un hub. On voit toutefois que ce hub ne garantit pas que les aliments réfrigérés restent au froid en attendant d'être acheminés. Si l'on subventionne cette association, y a-t-il moyen de s'assurer qu'elle soit équipée correctement et qu'on garantisse aux utilisateurs de recevoir des produits qui sont frais ?
- M. A. Stübi pense que ce préavis est cohérent avec le précédent. D'un côté, on mène une politique du stationnement par rapport à l'accès en ville, de l'autre la Ville met en place des services pour soutenir l'économie, pour les personnes qui choisissent la mobilité douce ou en transport public. Il a eu les mêmes questionnements que M. Ch. Roh par rapport aux grandes surfaces, mais c'est aussi dans ces grands commerces qu'on a peut-être des choses plus lourdes à transporter et qu'il faut bien aussi, lorsqu'on vient sans sa voiture, pouvoir les ramener à la maison. Cela fait partie du service global que l'on souhaite offrir à la population. En revanche, il se dit très sensible au vœu de la commission, qui est de dire aux grandes enseignes, qui se sont plutôt bien sorties de la pandémie, que proposer ce genre de service est un argument de vente et qu'elles peuvent aussi faire bon accueil aux demandes de soutien de cette association.
- M. B. Pilet remarque que ses deux préopinants ont parfaitement relevé les avantages de ce préavis, notamment un accès au centre-ville facilité pour les gens qui viendraient y faire leurs courses. Vevey Libre trouve la possibilité

de se faire livrer ses courses particulièrement pertinente, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. C'est aussi un soutien important pour les commerçants locaux, notamment dans la Vieille Ville, qui auront ainsi une arme pour proposer la livraison gratuite pour les gens qui ne peuvent pas se déplacer. Sauf erreur de sa part, le hub de la place du Marché est équipé pour la chaîne du froid. Mais c'est aussi aux commerçants de garantir la chaîne du froid. Vevey Libre soutient donc cette proposition à l'unanimité et invite le Conseil à en faire de même.

M. A. Stübi rappelle que la responsabilité de la chaîne du froid jusqu'au départ du commerce est celle du commerce. Ensuite, si l'on dépose des articles au hub, il y a de quoi maintenir la chaîne du froid avec des frigos sur place. Les coursiers ne vont pas se promener le plus longtemps possible pour faire monter la température des achats, le but est de livrer au plus vite. La durée où les articles ne sont pas au frais n'est pas plus longue que dans un coffre de voiture.

M. A. Colin salue le fait que ce service soit généralisé sans distinction. Ce sera ainsi beaucoup plus agréable à gérer et à utiliser. Il trouve important de remettre cette mesure dans un contexte d'urgence climatique. Certaines mesures sont restrictives, d'autres sont incitatives. Ici, on a un service qui fait plaisir, qui rend des choses possibles. Certes, c'est pénible de renoncer à une place de parc à laquelle on s'était habitué, mais là on a une mesure qui pousse les gens à trouver des alternatives, qui plus est pour un budget relativement modeste par rapport à toute la valeur sociale qu'elle va dégager, y compris pour les travailleurs et travailleuses qui sont - c'est important - protégés par une convention collective, ce qui n'est pas du tout une généralité dans le secteur de la livraison. Il espère que personne ne s'opposera à ce préavis. Si l'on est pour aider des personnes dans le besoin, si l'on milite pour des emplois locaux, si l'on défend le petit commerce, on vote pour.

Mme G. Kämpf, municipale, revient sur les quatre vœux. Faciliter l'accès aux bons particulièrement pour les seniors est tout à fait possible. On leur écrit pour le plan canicule, on peut aussi leur écrire pour annoncer cette mesure. Il y aura une aide, on a un guichet de la durabilité, les commerces qui sont partenaires de l'association depuis déjà plusieurs années connaissent leur clientèle. Oui, il faut communiquer et cela se fera certainement tout seul parce que c'est une chouette prestation. C'est un projet pilote, des améliorations seront certainement apportées et ce sera surtout important de communiquer lorsqu'il sera pérennisé et fonctionnel. Pour la recherche de sponsoring, c'est là qu'entre en jeu le travail auprès des grandes surfaces. Oui, la Ville, en soutenant cette mesure, soutient effectivement les grandes surfaces, mais elle peut aussi les inciter à soutenir l'association. Elle précise qu'on n'est plus ici dans un rôle de sponsor ou d'augmentation de subvention, mais dans la prise en charge d'une prestation. Si cette association veut continuer à développer son activité, elle aura donc encore besoin de subventions. Cela va se traduire par des subventions des autres communes, auprès desquelles on doit aussi faire du lobbying. Corsier a aussi décidé de prendre en charge la gratuité des livraisons très récemment. La Tour-de-Peilz a décidé d'augmenter son soutien. Par souci d'équité de traitement, on va aussi prendre en charge la part commerce des grandes surfaces. Si par exemple on traitait différemment Manor, qui est sponsor de l'association, il y a fort à parier qu'ils retireraient leur soutien. On soutient tous les commerces aussi par souci de simplicité pour les consommateurs et consommatrices, pour avoir le même processus, quel que soit le commerce partenaire. On réduit ainsi la discrimination des petits commerces. Dans la situation actuelle, Manor peut prendre en charge sa part commerce sans aucun souci, mais le petit commerce sera peut-être réticent à accueillir des courses que le client n'a pas achetées dans son magasin. En prenant en charge cette part, on facilite la vie de tout le monde. Le but est d'aider le report modal par une mesure incitative, une récompense pour les personnes qui font l'effort d'aller faire leurs courses à pied plutôt qu'en voiture. Le fait de communiquer à ce sujet permettra aussi de présenter les commerces partenaires et d'aider la population sans faire de différenciation parce qu'effectivement on est toutes et tous potentiellement en situation de devoir faire appel à ce service. Par rapport à la chaîne du froid, l'association n'en est pas à son coup d'essai, elle leur fait confiance plus que dans les personnes qui remplissent le coffre de leur voiture avant d'aller boire un café et de rentrer chez eux deux heures plus tard. En offrant cette prestation, on soutient aussi des emplois locaux, sociaux pour les coursiers et coursières, des emplois de la transition écologique. Elle invite donc le Conseil à accepter ce projet, qui pourrait démarrer déjà pour les Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis n° 14/2022, du 2 mai 2022, concernant la réponse au postulat de M. Vincent Matthys, intitulé « Dring, voilà vos commi's »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

- 1. d'offrir la gratuité du service « Dring » depuis les commerces veveysans à l'ensemble de la population veveysanne selon les conditions suivantes :
  - La gratuité ne s'applique qu'aux ménages veveysans ;
  - La gratuité ne couvre que les livraisons effectuées depuis des commerces veveysans partenaires vers des ménages veveysans ;
  - La fréquence des livraisons est limitée à maximum une livraison par semaine et par ménage, soit maximum 52 livraisons par an et par ménage ;
  - Un maximum de 3'000 livraisons gratuites sont financées chaque année ;
  - Un montant d'achat minimal de CHF 20.-- est exigé pour bénéficier d'une livraison (gratuite) ;
  - Deux sacs raisonnablement remplis pour un maximum de 20kg peuvent être pris en charge par livraison;
  - La part des commerces pour des livraisons hors du territoire communal à destination des communes partenaires du service est prise en charge par la Ville de Vevey à hauteur de 2'000 livraisons annuelles maximum ;
  - Pour couvrir la part communale et commerçante pour les éventuelles livraisons hors cadre de la gratuité, une réserve de 500 livraisons supplémentaires est prévue ;
- 2. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 11'750.-- pour couvrir la gratuité des livraisons en 2022 sur le compte 352.3656 « Association Amelive, service Dring » portant le solde de CHF 20'000.-- à CHF 31'750.-- ;
- 3. de charger la Municipalité d'inscrire, dès le budget de l'exercice 2023, le montant de CHF 75'500.-- sur le compte 352.3656 « Association Amelive, service Dring » pour couvrir la gratuité de 3'000 livraisons, couvrir 2'000 livraisons hors territoire, réserver 500 livraisons pour couvrir la part communale et commerçante à Vevey, et couvrir la subvention accordée à l'association AMELIVE ;
- 4. de considérer ce postulat comme réglé.
- 19. Rapport sur validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.-- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire (2022/P15)

#### Rapport: Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 15/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.-- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. de valider la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
- 2. de ratifier l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey telle que proposée dans le dossier de reconnaissance ;
- 3. d'approuver le dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
- 4. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire l'après-midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 58205 « Unité d'accueil parascolaire La Pomme d'Or », visant à ouvrir 18 places d'accueil parascolaire pour le 22 août 2022, pour un montant total de Fr. 40'800.-- ;
- 5. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire à midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 5901 « Réfectoires scolaires », pour un montant total de Fr. 8'000.--.

Mme L. Willommet, municipale, remercie le Conseil pour son soutien. Le Conseil de fondation de la FAJE, Fondation pour l'accueil de jour des enfants, s'est réuni ce mercredi matin et a décidé de valider la reconnaissance du réseau VV, sous réserve de l'acceptation du Conseil communal. Au 1<sup>er</sup> août 2022, le réseau de Vevey sera donc officiellement constitué.

20. Rapport sur demande de crédit d'études préliminaires de Fr. 700'000.-- pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire (2022/P16)

Rapport: M. Pierre Butty

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 16/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.-- pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.-- TTC pour financer les études préliminaires concernant la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire ;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
- 3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 350'000.-- pendant 2 ans ;
- 4. d'accorder un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 80'000.-- pour l'engagement d'un·e chargé·e de projet au Service Bâtiments, Gérance et Energie et de demander à la Municipalité de porter aux budgets 2023, 2024, 2025, 2026, un montant annuel de CHF 160'000.-- sur le compte 300.3011, montants qui seront ensuite imputés sur les comptes d'investissement dédiés pour valoriser les prestations internes.
- 21. Rapport sur demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons (2022/P17)

Rapport: M. Cyril Gros

- <u>M. P. Bertschy</u> soutient le projet, mais a deux questions. Il ne se dit pas accroché aux places de parc, mais il est précisé dans le rapport que la Municipalité souhaitait maintenir 18 places de parc et qu'à la demande de trois opposants, ce nombre va diminuer. Combien de places seront finalement supprimées? Les autres riverains auraient-ils souhaité maintenir ces places de parc? Peut-on avoir des détails sur le calendrier des travaux? On parle de huit mois, avec un démarrage en septembre si les oppositions sont levées et qu'aucun recours n'est déposé.
- <u>M. S. Ansermet</u> lit dans le préavis que plusieurs oppositions et remarques ont été faites. Qu'en est-il, étant entendu que si ces personnes maintiennent leur position, la Municipalité devra revenir devant le Conseil communal ?
- M. V. Imhof, municipal, répond que trois oppositions et quelques remarques sont intervenues lors de la mise à l'enquête. Les trois oppositions sont aujourd'hui toutes retirées et les remarques prises en compte. Quatre places de parc seront supprimées. De plus, comme demandé en commission, les lignes qui séparent les places de parc seront aussi supprimées, ce qui permettra de mettre davantage de véhicules. Romande Energie doit démarrer le chantier au mois de septembre. Ce n'était pas une priorité pour la Ville, mais on profite de le faire en même temps. On part sur un délai d'environ huit mois, mais avec les difficultés actuelles de livraison des matériaux, il prie pour qu'il n'y ait pas de retard. On fera en sorte de ne pas bloquer l'accès pour les riverains et de simplifier la vie des habitants du quartier, qui auront pour finir une magnifique rue refaite à neuf.

- <u>M. S. Ansermet</u> demande si la Municipalité a dû faire des concessions pour que ces oppositions soient retirées et si cela modifie de quelque façon que ce soit le projet.
- M. V. Imhof répond que les oppositions et remarques concernaient les places de parc qui ont dû être supprimées et le déplacement d'un ou deux arbres de quelques mètres.
- <u>M. B. Schobinger</u> considère que ce chantier doit démarrer dans les plus brefs délais ; le retrait des oppositions nous fera gagner du temps. Les soumissions sont rentrées, les prix sont figés pour douze mois. Plus on tarde, plus on risque de se retrouver avec des augmentations de prix. Aujourd'hui, le prix des matériaux s'envole, le carburant coûte plus cher. Plus on commence tôt, mieux c'est. Si tout va bien, on devrait terminer en avril 2023. Si la météo est la même que cette année, c'est top, mais si c'est comme en 2021, ça risque d'être plus compliqué, en particulier pour la pose des enrobés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 17/2022, du 9 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de chaussée et l'aménagement au chemin des Pinsons ;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » :
- 3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de Fr. 310'000.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts";
  - par un amortissement annuel de Fr. 39'500.-- pendant 20 ans.

#### Communications de la Municipalité, notamment :

#### 22. Endettement brut et net - Situation au 31 décembre 2021 (2022/C11)

La parole n'est pas demandée.

# 23. Réponse à l'interpellation de Mme Marianne Ghorayeb/Interpartis, « Une vision d'avenir pour le stade de Copet 3 » (2022/C12)

Mme M. Ghorayeb remercie la Municipalité pour sa réponse, mais ne se dit pas satisfaite des réponses données. En effet, toutes sont négatives et unanimes sur le fait que tout est en ordre sur le stade Copet 3 et que rien n'a besoin d'être modifié. C'est étonnant, alors que quand elle parle à certains usagers, ce sont toujours les mêmes thématiques qui ressortent : pas de toilettes à proximité, pas de robinet, pas assez d'ombre. Si la Municipalité pense qu'il est nécessaire « d'une réflexion plus générale intégrant également les besoins des habitants du quartier », alors elle l'invite vraiment à le faire, et surtout à questionner les usagers, les élèves qui y pratiquent du sport. Ces réponses minimales démontrent un désintérêt généralisé. Peut-être qu'il y a plus important ailleurs, mais le terrain de Copet 3 reste un terrain de sport veveysan très utilisé qui n'a subi de modifications significatives depuis bien trop longtemps. On peut bien sûr discuter sur l'état actuel médiocre du terrain, mais ce n'est pas ça le pire. Ce terrain a beaucoup de potentiel, on ne l'exploite pas à sa juste valeur. À la question « Qu'envisagezvous de faire afin que les gens se sentent invités à utiliser cette infrastructure ? », la Municipalité indique les difficultés à ouvrir le terrain à d'autres usagers, le fait que les usagers ne veulent pas partir quand il y a des cours d'école ou de clubs, que certains viennent avec des scooters ou des vélos et endommageaient la piste, que des propriétaires de chiens viennent les faire uriner sur le terrain. Mais que fait la police, parce que c'est quand même dommage que parce que certains abusent d'un terrain, d'autres ne puissent pas en profiter. On punit tout le monde finalement et elle ne se dit pas certaine que ce soit une solution responsable. Pourquoi faut-il faire une analyse pour des machines de sport au terrain de Pra, sachant que l'endroit est déjà trop petit et saturé, avec un

terrain de foot et de basket ? On ne va pas pratiquer du sport à côté d'un terrain de foot et de basket alors qu'à tout moment on peut recevoir une balle dans la figure. Ces machines de sport envisagées à Pra concernent ce quartier en particulier, cela n'empêche pas d'en installer aussi à Copet 3, qui a davantage de place, dans une ville où l'on veut promouvoir le sport. Est-il vraiment nécessaire de faire une étude pour poser un robinet d'eau ? C'est quand même étonnant. On nous dit que les toilettes se trouvent à 100 mètres. Depuis le terrain du haut, c'est plutôt 250 mètres si l'on compte la longueur du stade de Copet 2 et le détour qu'il faut faire parce que les gens ne vont pas passer au centre du terrain où d'autres cours ont lieu. Les 100 mètres sont largement sous-estimés. L'arborisation du site peut effectivement être considérée comme « suffisante », mais rien n'empêche de planter plus d'arbres sur le terrain du haut sachant qu'on souhaite arboriser davantage notre ville. Un seul arbre vers les vestiaires, c'est trop peu. En Avant Vevey remercie toutefois la Municipalité d'avoir pris le temps de répondre à ces questions et espère qu'elle fera le nécessaire dans les années à venir pour redonner un éclat au stade de Copet 3.

M. P. Molliat, municipal, annonce qu'un robinet vient d'être posé sur le terrain de Copet 3, parce que ce n'est pas uniquement le service des sports qui était impliqué dans cette réponse, mais aussi celui des bâtiments pour toute la partie structurelle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 24. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. F. Truffer « Débarrassons les vélos abandonnés »

En l'absence de son auteur, cette interpellation est reportée à la séance du 8 septembre 2022.

b) <u>Interpellation de M. P.-A. Fürst « Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour la Municipalité… »</u>

<u>M. P.-A. Fürst</u> développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il souhaite si possible une réponse orale, mais acceptera une réponse par écrit.

<u>Mme G. Kämpf</u> remercie pour ces questions, qui sont tout à fait intéressantes. C'est l'occasion pour les différents services concernés de rassembler toutes leurs données, raison pour laquelle la Municipalité répondra par écrit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) <u>Interpellation de Mme S. Dohr/Interpartis « Les bancs publics »</u>

<u>Mme S. Dohr</u> développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

d) Interpellation de Mme S. Dohr/Interpartis « Festivalocal »

<u>Mme S. Dohr</u> développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

e) Postulat de M. P. Bertschy « Climat et préemption...»

M. P. Bertschy développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Ce postulat va dans le sens du programme de législature présenté avant la séance, sous l'axe « Prendre soin de notre ville », et plus particulièrement sous « Prenons soin de notre patrimoine ».

<u>M. A. Gonthier</u> ne comprend pas pourquoi le postulant n'a pas transmis son texte aux différents groupes, d'autant plus que le postulat de M. A. Berthoud au Grand Conseil est public. À ce propos, est-ce que modifier la LPPPL pour obliger les communes à faire certaines choses n'est pas faire fi de l'autonomie communale? La LPPPL donne des droits aux communes moyennant certaines conditions, et l'on voudrait les obliger à faire des choses

qui sont en principe de l'ordre de leur propre budget. À cette réserve près, il ne peut que manifester son enthousiasme devant cette impulsion pour une politique climatique qui émane d'un bord duquel on ne l'attendait pas forcément et qui rompt avec la monoculture du moins de dépenses qu'on lui connaissait. Il semble cependant que l'ardeur du néophyte a poussé ses auteurs un peu loin et un peu vite. Un ratio de 1 franc pour 1 franc correspondrait à une dépense de fr. 8'350'000.-- pour l'assainissement et la rénovation des bâtiments du patrimoine communal. C'est une somme énorme. Si pour chaque achat il faut dépenser des sommes de ce genre, où trouvera-t-on tout d'abord les bâtiments sur lesquels effectuer ces travaux, mais aussi les employés communaux pour suivre ces dossiers? Ce ratio lui semble un peu excessif, il laisse flotter un vague soupçon que le but réel est de diminuer l'ardeur d'application de la LPPPL par les communes qui peut, selon les circonstances, contrevenir au plein usage de la liberté d'entreprendre de la promotion immobilière. Il propose néanmoins de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité, confiant qu'elle saura profiter de l'impulsion que donne ce texte pour accentuer, tout en restant raisonnable, sa politique de rénovation et d'assainissement du patrimoine communal.

M. P. Chiffelle salue la créativité du PLR, mais personne n'est dupe de la manœuvre. Il est de notoriété publique qu'à l'époque de l'adoption de la LPPPL, le PLR s'est très vivement opposé à l'instauration d'un droit de préemption en faveur des communes, totalement contraire à sa notion un peu ancienne du droit de propriété. Il rappelle que le PLR et les municipaux PLR ont été pendant des décennies responsables de l'entretien du patrimoine communal. Il ne s'est pas passé grand-chose et c'est assez sidérant de voir tout à coup ce parti autant en faveur de l'entretien des bâtiments communaux.

<u>Mme H. Foster</u> salue elle aussi la volonté de rénovation des bâtiments, que nous devons soutenir absolument. Mais elle craint d'entendre la même chose que son collègue de parti sur cet avantage du droit de préemption. Elle trouve dommage de mettre en miroir rénovation et droit de préemption. Le droit de préemption permet d'apporter des bâtiments au bien public. Elle relève les actions du collectif Renovate Switzerland, qui demande que les bâtiments de notre pays soient rénovés, car nous consommons beaucoup trop de gaz à effet de serre avec ces bâtiments qui sont mal isolés. Elle se réjouit donc de voir le PLR coller ses mains sur les autoroutes... Elle pense que la commune a déjà passablement de possibilités, notamment avec la commission de l'environnement et de l'énergie, pour pousser à ces rénovations. Donnons tous les moyens possibles à cette commission et à ces mesures.

- M. B. Schobinger pense que tout le monde est unanime pour dire que l'entretien du patrimoine pour faire baisser nos émissions de CO<sup>2</sup> et que notre dépendance aux énergies fossiles est importante et prioritaire ; même l'UDC le prône. Mais attention aux effets de seuils. Si un autre Général-Guisan devait être mis en vente, cela correspondrait à plusieurs dizaines de millions de francs. On aurait alors quelques soucis à respecter la volonté du postulat. Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir aider aussi les propriétaires privés, parce que cela représente bien plus que le patrimoine communal, en alimentant par exemple le fonds pour le développement durable, qui aide la rénovation énergétique du parc immobilier privé.
- M. A. Méan remarque qu'on a un parc immobilier tellement grand et tellement vétuste qu'il ne sera pas difficile de trouver des bâtiments à rénover, même pour 8 millions de francs. Il trouve absolument atterrant les commentaires qu'il vient d'entendre. Pour une fois, selon certains, le PLR vient avec quelque chose qui va dans le sens des idées d'autres partis et on lui tape sur les doigts. Que veulent ces autres partis ? Que le PLR reste sur ses positions et fasse du dogmatisme comme ils sont en train de le faire, ou qu'un parti vienne avec des solutions ? Peut-être que c'est une bonne solution ou pas, la commission qui sera chargée d'étudier le préavis de la Municipalité en débattra, mais le PLR est arrivé déjà avec plusieurs initiatives sur des sujets qui sont concrets, contrairement à d'autres partis, qui ont déclaré l'urgence climatique mais qui n'ont jusqu'à maintenant pas proposé un seul texte qui va dans ce sens.
- <u>M. J. Schüler</u> se réjouit d'avoir de nouveaux alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il ne voit rien de négatif à l'idée que le PLR change un peu, mais il a quelques soupçons face à cette question du droit de préemption et reste attaché à l'autonomie communale en matière de patrimoine locatif.
- M. Ph. Herminjard remarque que c'est depuis 1848 que le PLR s'adapte et évolue. Depuis que M. P. Chiffelle siégeait à la Municipalité, de l'eau a coulé sous les ponts et bien des choses ont changé. Même si le PLR est là pour avancer, il ne dira pas forcément oui à tout ce que proposera la gauche, parce que tout a un coût et qu'il faut être raisonnable.
- M. M. Bertholet rappelle qu'à l'époque, c'était le parti radical et il était encensé par Karl Marx dans le manifeste du parti communiste. C'est un de ses membres, Aloïs Fauquez, qui a fondé le parti socialiste vaudois. Le PLR s'est donc effectivement adapté au fil des décennies, mais on doit malheureusement parfois chercher un peu le caractère humaniste du grand vieux parti radical.
- M. P. Chiffelle indique que le but stratégique de ce postulat est aisément compréhensible pour tout le monde. Si pour chaque franc dépensé en achetant un immeuble vous devez mettre l'équivalent dans l'entretien, étant donné

les limites du budget communal, vous limitez de facto l'usage du droit de préemption, parce que la commune n'aura pas forcément les moyens de financer les deux. Le grand avantage que la gauche a sur le PLR, c'est qu'elle est majoritaire à la Municipalité et que le programme de législature qu'elle vient de présenter démontre qu'elle a l'intention de mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour aller dans le sens d'une rénovation du patrimoine communal compatible avec les objectifs climatiques. C'est donc peut-être pour cela que la gauche a moins besoin d'intervenir à ce sujet. Mais il se réjouit du fait que chaque fois que des crédits seront demandés pour la rénovation de bâtiments communaux, la droite les acceptera, même sans rapport direct avec le droit de préemption.

M. P. Bertschy n'imaginait pas que ce postulat provoquerait un tel débat. Il admet qu'il aurait pu transmettre ce texte aux autres groupes, il a privilégié l'envoi à la Présidente et fera différemment la prochaine fois. Il rappelle que le PLR a accepté à l'unanimité les deux premiers préavis LPPPL de cette législature. M. P. Chiffelle a la mémoire courte, il arrange l'histoire à sa manière. Cela fait plus de quinze ans que la gauche est au pouvoir à Vevey. Il reproche à la droite de ne pas avoir entretenu le patrimoine, mais qu'a fait la gauche ? Concernant les bâtiments qu'il faudrait entretenir, il donne l'exemple du Château de l'Aile qui, s'il avait été entretenu, n'aurait pas dû être vendu pour fr. 1.-- symbolique. Qu'est-ce qui a été proposé pour l'avenue de Savoie depuis l'achat de ces bâtiments, combien va coûter l'assainissement de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage ? Il faudra assainir les bâtiments scolaires. Rien que ces bâtiments-là représentent plus du double, du triple, de ce qu'on a dépensé jusqu'à maintenant. Pour ce qui est des gens qui collent leurs mains sur le bitume, qu'est-ce que cela a apporté concrètement ? La différence, c'est que ce postulat permettra d'aller de l'avant. Si l'on applique cela, on ira bien plus vite que de coller des mains sur la chaussée et d'interrompre la circulation. Il encourage donc le Conseil à transmettre ce postulat à la Municipalité et nous verrons alors quelles seront ses propositions concrètes pour mettre ce postulat en application.

Mme la Présidente décide de clore la discussion. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

#### 25. Questions et propositions

- M. S. Ansermet aimerait que le Conseil soit tenu informé de ce qui se passe au SIGE par rapport aux problèmes que cette entité rencontre dans la gestion de l'abattoir de Clarens. On a pu lire dans la presse que le principal client (Migros) a rompu ses relations d'affaires pour cause de manquements répétés de la part du SIGE. Il serait question aussi que le SIGE se sépare de cet abattoir, qui a coûté des millions de francs à cause de problèmes infinis il y a déjà plusieurs années. Il serait intéressant d'avoir une vision sur l'avenir de cet abattoir.
- <u>M. A. Dormond</u> indique que le comité de direction réfléchit actuellement à cette question. Des communications sont prévues au Conseil intercommunal du SIGE sur ce sujet. Il propose de revenir au mois de septembre avec des réponses plus détaillées.
- M. C. Wahli émet le vœu que les verres qui servent à la fontaine à eau à l'entrée de la salle soient en plastique lavable plutôt que des verres jetables. Autre point : la Cour de l'Avenir ouvre ce vendredi à 17h00, en même temps que la Fête multiculturelle. Elle sera ouverte pour trois mois et l'équipe qui a travaillé d'arrache-pied pour la remettre en état et proposer un programme intéressant se réjouit d'y rencontrer les membres du Conseil.
- <u>M. M. Bertholet</u> revient sur les propos de Mme la Présidente, en début de séance, concernant l'horloge qui trône désormais dans la salle du Conseil. Il en profite pour remercier Mme la Présidente pour la magnifique sortie organisée samedi dernier. Il en profite pour annoncer que da. soumettra, durant l'été à tous les partis, de manière tout à fait participative, une motion qui porte sur la création d'un livre d'histoire sur notre ville, parce que cela fait de nombreuses années que rien n'a été publié sur notre cité.
- <u>Mme C. Gigon</u> revient sur le communiqué de presse nous informant de l'avancement du dossier de la place du Marché. Où en est ce projet, notamment par rapport aux oppositions ? C'est un sujet d'importance et les citoyennes et citoyens se posent des questions. Tenant compte que l'augmentation des températures, plus élevées que prévu, que l'urgence climatique semble plus urgente que prévu, ne faudrait-il pas repenser la place avec une arborisation plus importante, sachant que marchés, foires, parcage des voitures peuvent se tenir sous des arbres. Reste le cirque, mais pas sûr qu'il dure encore longtemps.
- <u>M. A. Dormond</u> répond que la Municipalité est tout aussi impatiente que les travaux démarrent. Des oppositions sont encore en cours. La Municipalité a rencontré les opposants et l'on s'achemine vers une solution pour les faire retirer, en tout cas certaines. L'objectif est de revenir devant le Conseil cet automne pour avancer de manière concrète vers une exécution de ces travaux.
- M. V. Imhof ajoute que les planches d'essai devraient être prêtes à partir de mi-juillet. On espère que les travaux pourront démarrer dès que possible. Il revient sur la question posée lors de la dernière séance par M. J. Christen

à propos des déchets et les 40% de déchets indésirables dans les totems de tri qui se trouvent au bord du lac. Le dispositif test mis en place en collaboration avec PET-Recycling a été une grande première en Suisse. Le rapport final fait mention de 30% de matière indésirables. Principalement du verre. Ce test nous a permis de comprendre qu'il fallait absolument ajouter dans le dispositif un conteneur pour la récupération du verre. Cela a été corrigé pour la saison 2022. Si on enlève le verre des indésirables, on arrive à un taux de 10-15%, ce qui est considéré comme bon.

M. P. Bertschy revient sur la volonté de développer une citoyenneté participative qui figure dans le programme de législature. Concernant la rue des Tilleuls, les personnes qui habitent cette rue ont-elles été contactées avant de mettre en place cette mesure qui supprimera un certain nombre de places de parc ? Il en profite lui aussi pour remercier Mme la Présidente pour la sortie du Conseil, lors de laquelle les participants ont été magnifiquement accueillis dans la commune de Rougemont. Le syndic et le président du Conseil communal ont quitté la réception un peu rapidement pour participer à un rallye. Peut-on connaître leur résultat ?

Mme la Présidente remarque qu'en principe, elle reçoit le journal du Pays-d'Enhaut le jeudi. C'est la première fois qu'elle ne l'a pas reçu. C'est la famille Saugy qui a gagné et le syndic a terminé 5ème ou 6ème, mais tout le ski-club de Rougemont était super content que le Conseil communal de Vevey sache qu'ils avaient leur traditionnel rallye.

<u>M. A. Dormond</u> répond que la Municipalité a décidé de fermer temporairement la rue des Tilleuls pendant trois mois surtout pour pouvoir assurer la sécurité des flux piétonniers entre la Cour de l'Avenir et la place Robin. C'est l'occasion aussi de tester certains aménagements et les gens pourront donner leur avis sur ces aménagements. On pourra alors faire une synthèse de tout ce qui aura été vécu pendant ces trois mois, mais il rappelle que ce sont des aménagements provisoires.

M. P. Bertschy demande si les éléments qui sont attendus de cette mesure n'auraient pas pu être pris sur le tronçon qui est déjà fermé à la rue du Nord. N'est-ce pas là qu'on aurait pu poser ces questions et éviter de faire un sondage sur une rue située juste à côté ?

<u>Mme M. Houriet</u> revient sur la solution temporaire trouvée pour chauffer l'eau de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage. Qu'est-ce qui est prévu sur un plus long terme, y a-t-il des possibilités de diminuer la température de l'eau, à l'instar de ce qui s'est fait dans plusieurs communes ?

M. P. Molliat remarque que la Ville dispose d'une pompe à chaleur qu'elle a achetée pour les situations délicates avec, par exemple, des chaufferies dans des immeubles. La Municipalité a décidé de la poser en test cet été à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage. Cette installation permet de couvrir l'entier de la chaleur de la piscine par de l'énergie renouvelable et de diviser la quantité d'énergie primaire par 5. Il se renseignera pour savoir si les standards permettent de baisser la température, mais il semble que des standards relativement élevés, notamment pour les pataugeoires et les zones pour les familles, existent. Certes, le lac à côté n'est pas chauffé et c'est un peu absurde, mais on a bien dû fermer une pataugeoire pour les mêmes raisons absurdes. On pourrait reconduire cette solution d'année en année le temps d'avoir une solution à long terme. Sur les trois mois d'été, on économise 53 tonnes de CO<sup>2</sup>. On a coupé totalement le gaz (la piscine est le plus grand consommateur de gaz de la commune actuellement), 10% sont alimentés par des panneaux solaires thermiques et 90% par la pompe à chaleur, pour pas un franc puisque la différence de ce qu'on économise sur le gaz suffit à payer le déplacement de la pompe à chaleur, son installation, puis son retour à l'église St-Martin. On travaille évidemment sur une solution pérenne. Actuellement, des discussions sont menées avec Nestlé pour utiliser à court-moyen terme leur circuit d'eau du lac pour alimenter une partie de la piscine. À long terme, la rénovation complète de la piscine permettra d'approcher la question énergétique certainement nettement mieux qu'à l'époque de sa conception. On fera quelque chose de complètement neutre au niveau des énergies fossiles.

<u>M. S. Ansermet</u> constate que cette pompe à chaleur est un système air-eau, qui a quand même des rendements très faibles. Ce n'est pas de la chaleur prise dans l'eau du lac, ce qui serait évidemment nettement mieux.

M. A. Gonthier demande, puisqu'on nous dit que c'est entièrement renouvelable, si l'électricité qui fait tourner la pompe à chaleur vient de panneaux solaires photovoltaïques. Si oui, le communiqué de presse aurait dû le souligner. Remettre cette pompe à chaleur à St-Martin signifie que cet hiver on reviendra au gaz pour chauffer la piscine intérieure. Est-ce qu'on ne pourrait pas pérenniser l'expérience, si elle s'avère concluante, en louant une pompe à chaleur ailleurs ? Il avait cru comprendre que le chauffage de la piscine était lié au fait que le Vevey-Natation s'entraînait dans le bassin à l'air libre et que des conventions fixaient une certaine température. On nous dit que c'est aussi à cause des enfants. La question qui se pose à long terme, c'est la rénovation de cette piscine, qui va coûter des millions. Si le club de natation n'en a pas besoin pour des entraînements à l'extérieur, on peut tout aussi bien abandonner la piscine et revenir à l'état où il y avait simplement des marches qui descendaient dans le lac. Cela se fait ailleurs et les gens ne sont pas plus malheureux de se baigner au lac si les infrastructures nécessaires existent. Ce serait une solution probablement moins onéreuse et plus naturelle.

M. P. Molliat ne s'aventurera pas sur le terrain de savoir s'il faut une piscine ou non. C'est effectivement une pompe à chaleur air-eau. On a remplacé du gaz par de l'électricité, mais on utilise 5x moins de kWh électriques que de gaz grâce à la pompe à chaleur et comme l'intégralité de l'électricité consommée par les bâtiments et les structures communales, l'électricité vient d'une production exclusivement suisse et composée d'énergie hydro-électrique, un peu d'éolien et du solaire. C'est le paquet le plus vertueux qu'on a actuellement en Suisse, raison pour laquelle on parle d'une économie de 53 tonnes de CO². L'électricité a certes encore une empreinte carbone, mais d'un facteur 200 en dessous de celle qu'on avait avant. Par rapport au déplacement et à la pérennisation de cette pompe à chaleur, c'est effectivement quelque chose qui pourrait être étudié, mais ce qui est privilégié actuellement c'est d'utiliser le système qui existe déjà chez Nestlé et qui a encore un peu de potentiel. Ce serait une solution pérenne plus rapide. Si l'on n'y arrive pas, on va évidemment envisager toutes les autres solutions, parce qu'on est dans quelque chose qui a un impact très fort avec un investissement nul ici, puisque la pompe à chaleur nous appartient, mais qui ne serait de toute manière pas très élevé si l'on devait en louer une pour quelques mois supplémentaires.

M. J. Christen remercie M. V. Imhof d'avoir répondu à la question concernant les déchets. C'est rassurant, parce qu'il était un peu inquiet à la lecture du rapport de la commission de gestion. Il se demandait si l'on avait fait fausse route en amorçant cette démarche. Il encourage les membres de la commission de gestion à transmettre leur rapport aux responsables de service pour relecture, car il a constaté une sacrée collection d'erreurs dans ce rapport, ce qui n'était pas le cas les autres années. C'est important pour ne pas contribuer aux légendes urbaines.

M. M. Bertschy prend la parole pour remercier la présidente sortante du Conseil communal en ces termes : « Je prends la parole en cette fin de séance de relevée du mois de juin pour remercier Anne-Francine Simonin, présidente sortante de notre Conseil communal. Tout d'abord, j'aimerais la féliciter et la remercier pour la sortie du Conseil de samedi passé à Rougemont qui a rassemblé quasi tous les groupes politiques veveysans dans un moment de découverte et de partage fort agréable malgré les fortes chaleurs. Enseignante veveysanne depuis bientôt 30 ans, maman et grand-maman, Anne-Francine est une personnalité bien connue de notre ville malgré sa jeunesse politique. Initiée à la politique veveysanne en 2017 via la démarche participative associée à la place du Marché, elle a intégré le Conseil communal par cooptation l'année suivante. En 2021, à la suite de la nonréélection du vice-président du Conseil, Roger Pieren, elle a accepté d'endosser ce rôle majeur au sein de la politique communale, montrant ainsi encore une fois son dévouement pour la commune, sa population et ses collègues engagés en politique. D'ailleurs, de nature jusqu'au-boutiste, sa présence redondante aux apéros d'après séance illustre bien son engagement sans faille et très humain. Malgré son inexpérience du Bureau, elle a su rester calme au perchoir et elle a pris le temps de s'assurer d'adopter la bonne démarche en s'aidant parfois de sa double paire de lunettes. Habituée aux classes d'élèves parfois tumultueuses, le début d'exercice assez tranquille lui a permis de prendre ses marques pour gérer une fin d'année un peu plus mouvementée dont le point d'orgue a eu lieu lors de la séance précédente. « C'est le moment que je redoute depuis juillet 2021, on y arrive » a-t-elle dit à la suite du traditionnel ping-pong réglementaire entre deux vétérans de notre instance, qu'elle a pourtant su gérer avec rigueur et efficacité. Merci, Anne-Francine, pour cette année de présidence rondement menée et garnie d'expressions truculentes qui te sont propres. Au nom du groupe Vevey Libre, je profite de l'occasion pour souhaiter bonne chance et plein succès à Guillaume Pilloud, fraîchement élu pour prendre la succession d'Anne Francine. D'ailleurs, bien qu'on n'ait pas un sanglier sur le feu, je m'arrête ici pour qu'on puisse profiter toustes ensemble de l'apéro tant attendu. »

Mme la Présidente remarque qu'elle a attrapé dès le début de son mandat une crève qui ne l'a pas quittée de toute sa présidence. Son état était fluctuant, elle s'est retrouvée à ne plus avoir de voix, mais elle a appris à faire avec. Elle remercie son bras droit, la secrétaire du Conseil, sans qui la présidence n'est pas grand-chose, son second bras droit, Mme M. Perrin du Greffe municipal et son équipe, qui effectue un travail considérable pour le Conseil communal ; elle ne s'en rendait pas compte avant de voir comment cela se passe de l'intérieur. Elle remercie ensuite son groupe politique, qui lui a donné mandat pour reprendre cette présidence ; elle ne savait pas très bien où elle mettait les pieds. Elle remercie le Bureau, sans qui bien souvent on ne peut rien faire : ses deux vice-présidents, les scrutatrices et scrutatrices suppléantes. Elle aurait souhaité mettre en place encore quelques petites choses durant son mandat, elle espère que cela se fera dans le courant de la législature. Elle remercie la Municipalité pour les bons rapports et le bon fonctionnement, et remercie le Conseil, sans qui rien ne se fait, même si de temps en temps les discussions sont bien nourries. Elle remercie également ses collègues de l'établissement primaire et secondaire de Vevey, qui l'ont supportée dans des moments parfois compliqués, et ses enfants, qui ont fait preuve d'un calme olympien pour la soutenir dans diverses démarches. Elle souhaite le meilleur à son successeur, M. G. Pilloud, au perchoir. Les jetons de présence de cette dernière séance iront aux scouts du Vieux-Mazel. Scoute dans sa jeunesse pendant bien des années, elle aime cette école de vie et c'est dans ce sens-là qu'elle souhaite les soutenir.

<u>M. le Syndic</u> rappelle qu'en temps normal, il y a tout un processus à travers le Bureau de plusieurs années avant d'accéder à la présidence. Mme A.-F. Simonin a endossé ces habits de présidente un peu par surprise ; c'est donc un engagement courageux. Si cette première année de législature, contre toute attente, a vu un climat apaisé dans les débats du Conseil communal, c'est aussi grâce à l'enthousiasme de la présidente à faire que les séances se passent dans ce climat-là. Il l'a souvent croisée à l'Hôtel-de-Ville, très souvent auprès du Greffe, ce qui démontre une fois de plus toute la diligence et le soin dont elle a fait preuve dans l'exercice de cette fonction. Merci aussi pour toute l'énergie qu'elle a déployé pour représenter notre commune à maintes reprises en tant que première citoyenne. Il lui remet un petit cadeau, sous les applaudissements du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h45. Elle est suivie d'une collation à la Cave de l'Hôpital.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL** 

Anne-Francine Simonin Présidente

Carole Dind Secrétaire

Annexes: ment. (6)

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Interpellation déposée au Conseil du 19.5..2022

# Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour La Municipalité...

L'ancienne Municipalité avait déjà l'habitude d'en faire usage et la nouvelle ne se prive pas d'utiliser cet « outil », appelé démarche participative.

Alors l'idée a tout pour séduire... mais lorsque la Municipalité se cache derrière les résultats obtenus lors de ces évènements et prétend que la population s'est prononcée et a donné son avis, de mon point de vue, c'est un abus de langage.

En effet, La Municipalité, dans ses communications après la tenue de ces démarches participatives, insiste systématiquement sur le fait que, à ses yeux, la population s'est prononcée et a donné son aval au projet.

Cette manière de faire donne un message de légitimité à la Municipalité, pour faire passer des projets où un grand nombre de citoyens n'ont pas été consultés...En effet, ces communiqués sous-entendent, que toute la population a pu donner son avis, comme un référendum... et ce n'est clairement pas le cas. Différents critères sont pris en compte, entre autres des logiques de quartier ou région étendues..., mais ces critères ne sont pas connus de notre organe délibérant et ne semblent pas documentés (depuis le lieu du projet... 50m, 100m, ou une/plusieurs rues, etc.).

Au vu des éléments précités, je me permets, au nom du groupe PLR. Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

- 1. Quels sont les types de projet qui nécessitent une démarche participative, et sur quelles bases ces projets sont choisis (critères techniques, financiers, sociaux, autres...)?
- 2. Existe-t-il une procédure interne aux services pour l'organisation d'une démarche participative ?
- 3. Si oui, quels en sont les tenants et aboutissants? Pouvez-vous nous présenter cette procédure?
- 4. Si non, jusqu'à ce jour, quels sont les critères de décision pour la zone géographique (quartier, quartier étendu, autres..) ?
- 5. Comment sont pris en compte les désidératas d'un citoyen qui n'habite pas le quartier, mais qui se sent interpellé par le projet ? Comment est-il au courant de la tenue de cette démarche participative ? Et comment est-il conforté dans sa légitimité d'intervenir... ?
- 6. Est-ce que dans l'organisation d'une démarche participative, tous les courants politiques sont représentés ? Et si oui, de quelle manière ?

Au nom du groupe PLR. Vevey Pierre-Alexandre Fürst

Interpellation selon Règlement du Conseil communal de Vevey, article 96 :

Titre: Les bancs publics

La politique de la Ville a toujours été de proposer des lieux de rencontres, simples et conviviaux, afin de favoriser l'interaction entre les gens de différentes nationalités et de différents milieux.

Plusieurs endroits dédiés parsèment la ville et c'est avec plaisir que les habitants aiment à s'y rencontrer. Lors de l'élaboration des rues du quartier de Plan-Dessus à lafin du 19e siècle, la Municipalité avait déjà pensé à créer un de ses lieux de détente et de rencontre : la place Robin. Idéalement située au milieu du quartier, elle se veut un pointde rencontre incontournable, arborisé et doté de surfaces herbeuses, voire même fleuries. Afin de la rendre encore plus agréable, de nombreux bancs publics y avaient alors été installés, favorisant ainsi son utilisation par les amoureux qui s'y bécotaient, mais pas seulement. Ces dits bancs étaient nombreux et il était très agréable de pouvoir s'y asseoir, au soleil en hiver et à l'ombre en été.

Jusque dans les années 90, plus de trente bancs étaient à la disposition des jeunes ou des moins jeunes. Des poubelles y étaient également disposées en suffisance, permettant ainsi à tout un chacun de se débarrasser de ses déchets du moment.

Aujourd'hui, la place Robin est toujours victime de son succès, toujours largement utilisée. Diverses animations y ont pris pied et de nouvelles générations s'y amusent. L'évolution des mœurs étant ce qu'elle est, les enfants, surtout en bas âge, y viennent accompagnés d'un de leurs parents, si ce n'est des deux, afin de prévenir tout risque, existant ou non. Mais, une fois leur progéniture occupée dans leurs jeux divers, les parents se trouvent fort dépourvus et ne trouvent où poser leur séant dans les environs immédiats. Certains optent pour le bord de la fontaine, d'autre pour la station debout. Les jours d'été, c'est en plein soleil que leur surveillance se fait.

En effet, au fil des ans, le nombre de bancs a diminué comme peau de chagrin et ce ne sont plus que 14 bancs qui sont à disposition, de plus pas idéalement placés, au lieu des 35 que la Place Robin a pu compter par le passé. La remarque est aussi valable pour les poubelles alors disposées en suffisance et dont seul deux sont encore présentes, ce qui est peu en comparaison de la fréquentation du lieu.

Je pose donc les questions suivantes :

En ce qui concerne la Place Robin :

- 1. la commune va-t-elle remettre plusieurs des bancs manquants, surtout ceux à l'ombre et si oui, combien ?
- 2. va-t-elle remédier au problème des poubelles supprimées afin de maintenir le côté convivial de ce lieu de rencontre, d'échange et de vivre-ensemble pour le plus grand plaisir d'une population par avance reconnaissante ?
- 3. va-t-elle replanter le tilleul abattu il y plusieurs années du coin Nord-Ouest de la Place afin que la rue éponyme mérite toujours son nom et que cet arbre apporte ombrage et oxygène ?

En ce qui concerne toute la Ville de Vevey :

4. qu'en est-il des bancs situés sur le territoire communal en général ? Y a-t-il une vision d'implantation (notamment sur l'avenue Gilamont et la place du Marché) ?

Une réponse écrite est demandée.

Au nom de Vevey Libre et du Centre et Verts-Libéraux.

Votre serviteur, Sarah Dohr



Ont finalement adhéré à cette interpellation en plus, au nom de leurs partis respectifs :

- le CVL : M. Truffer Fabien, coprésident du groupe
- l'UDC : M. Pilloud Guillaume, président du groupe
- les Verts : Mme Carruzzo-Evéquos Emmanuelle, présidente du groupe
- les Socialistes : M. Butty Pierre, président du parti
- le PLR : M. Meyan Ambroise, président du groupe

# Interpellation - Festivalocal

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous aimerions soulever plusieurs questions liées à l'organisation et la gestion du Festivalocal. Ces questions se basent sur des faits constatés sur place et les différentes remarques exprimées par des habitants du quartiers. Elles ne visent pas à dénigrer les fondements du Festivalocal et encore moins l'ensemble des manifestations culturelles, mais les réponses à nos interrogations permettront de vérifier si un problème est bien présent dans l'organisation de ce festival ou s'il s'agit de faits qui ne lui sont pas imputables.

Nos questions sont les suivantes :

- 1. Est-ce que les différentes directives, autorisations et dispositions données par nos autorités (ASR et Municipalité) ont été respectées ? et en particularité pour :
  - o L'orientation des scènes permettant une projection de la musique dans la Rue Louis-Meyer et tout le quartier avoisinant ?
  - o Les standards de volume sonore?
  - o Les horaires ?
  - o Les prescriptions concernant la conservation des arbres ainsi que de la pelouse du jardin du Rivage?
  - o L'utilisation du domaine publique, de l'espace pour les jeux d'enfants ? et le parking des véhicules le long du quai Maria-Belgia?
- 2. Y-a-t-il eu des dénonciations /plaintes liées à l'événement ? Si oui, de quelles natures sont-elles ? Pour comparaison, est-ce que des plaintes ou des dénonciations liées aux autorisations accordées ont été constatés pour Animai, le Vibiscum festival, ou la Fête de la Bière, autres manifestations ayant eu lieu récemment au même endroit que le Festivalocal ou à proximité directe ?

Pour le groupe de Vevey Libre,

Sarah Dohr

Vevey, le 15.06.2022

Pour le PLR

Ambroise Méan

Penr les Vertélibéraux X Vru lles

Pow C'UDC



Postulat déposé au Conseil du 16.06.2022

# Climat et préemption....

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

## **Postulat**

Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique

Le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini. Les bâtiments comptent pour 40 % de la consommation d'énergie en Suisse. Comme le rappelle le récent rapport de l'Office fédéral de l'énergie<sup>1</sup>, l'énergie grise et les émissions grises sont réduites lors d'assainissements de bâtiment.

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est actuellement utilisée par de nombreuses grandes communes en particulier le droit de préemption. Ainsi plusieurs villes comme la nôtre acquièrent des objets immobiliers. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, *in fine* réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Récemment le Député Alexandre Berthoud a déposé au Grand Conseil un postulat visant à modifier la LPPPL afin que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, qu'un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

En m'associant à sa démarche, j'ai le plaisir de déposer ce présent postulat afin que ;

- La Municipalité dresse un état des lieux du montant dépensé lors de l'exercice du droit de préemption et du montant dépensé pour la rénovation de son parc locatif.
- Inviter la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc locatif.

Au nom du groupe PLR.Vevey

Patrick Bertschy

Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN 1er mars 2022



## Présentation des comptes 2021 Conseil communal | jeudi 16 juin 2022

# Résumé en quelques chiffres

Comptes de l'exercice		2021			2020	
Résultat publié	CHF	- 5.36	mio	CHF	- 7.28	mio
Résultat hors éléments extraordinaires	CHF	- 0.54	mio			
Marge d'autofinancement	CHF	9.23	mio	CHF	3.20	mio
Dépenses nettes d'investissements	CHF	3.57	mio	CHF	3.59	mio
Taux d'autofinancement	CHF	258	%	CHF	89	%
Dette brute	CHF	197.66	mio	CHF	202.91	mio
Découvert au bilan	CHF	28.61	mio	CHF	23.25	mio
Disponibilités (trésorerie)	CHF	11.01	mio	CHF	13.41	mio

# Eléments extraordinaires

CHARGES  33 - Amortissements extraordinaires		
Salle del Castillo	CHF	4.95 mio
Anciens comptes d'attentes	CHF	0.46 mio
Collège à Gilamont	CHF	4.36 mio
Total	CHF	9.77 mio

PRODUITS 48 - Prélèvement sur les fonds de réserve			
Salle del Castillo	CHF	4.95 mio	
Total	CHF	<b>4.95</b> mio	

# Compte de fonctionnement

		Comptes 2021			Budget 2021			ırts	
Charges	CHF	168.81	mio	CHF	163.18	mio	3.4	%	
Revenus	CHF	163.45	mio	CHF	151.45	mio	7.9	%	
Résultat publié	CHF	-5.36	mio	CHF	-11.73	mio	-54.3	%	
Amélioration par rapport au budget		(	CHF 6.	.37 mi	<b>o</b>				
Hors éléments extraordinaires	S								
Charges	CHF	159.04	mio	CHF	163.18	mio	-2.5	%	
Revenus	CHF	158.50	mio	CHF	151.45	mio	4.7	%	
Résultat publié	CHF	-0.54	mio	CHF	-11.73	mio	-95.4	%	
Amélioration par rapport au budget		CHF 11.19 mio							

#### **EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2014 à 2021**

C 2020

-7'283'113

8'752'576

2'244'320

-165'439

-346'848

3'201'496

C 2019

-3'908'416

9'370'027

2'452'380

-406'390

-665'899

6'841'702

C 2018

79'608

10'900'442

2'416'009

-2'806'105

-198'666

10'391'288

C 2017

125'568

8'435'504

2'200'000

3'339'599

-237'600

-1'170'700

12'692'371

C 2016

-5'802'803

8'541'072

1'631'000

1'736'568

-321'546

-2'020'025

3'764'266

C 2015

-1'748'480

8'833'913

1'359'634

-744'804

-55'337

7'644'927

C 2014

594'862

9'478'413

1'923'977

-1'935'196

-411'831

9'650'225

B 2021

-580'200

Résultat de l'exercice	-7'287'900	-5'358'078	-11'725'900
33 - Amortissements	9'248'900	9'631'736	9'290'800
33 - Amort, extraordinaire "Salle Del Castillo"	-	4'951'483	-
33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"	-	462'436	-
33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont"	-	4'358'325	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'631'800	1'832'142	2'096'900
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-749'700	-1'162'389	-242'000
48 - Prélèv, sur le fond "Salle Del Castillo"	-	-4'951'483	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-535'457	-
9123 - Vente d'immeubles et de terrains	_	-	-

B 2022

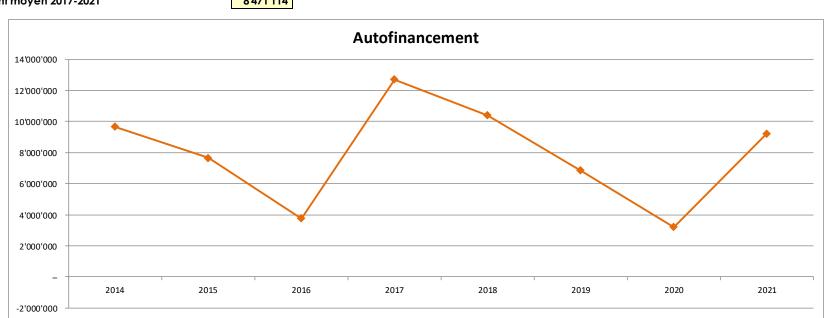
2'843'100

#### **Autofinancement**

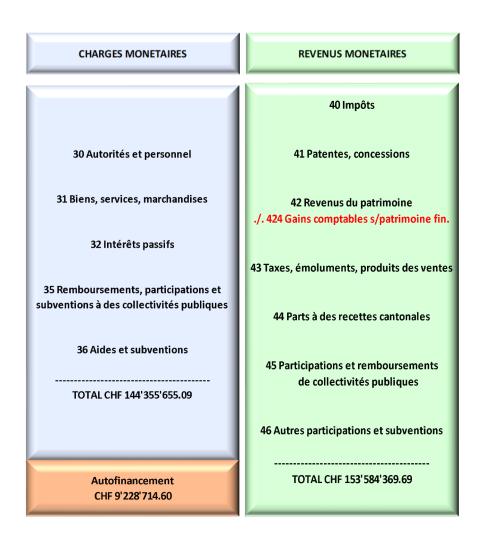
Autofinancement moyen 2017-2021

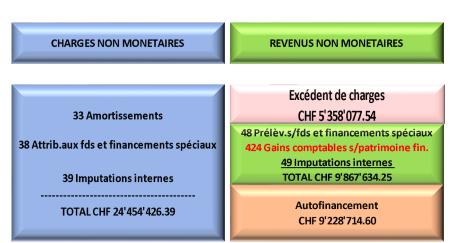
9'228'715 8'471'114

C 2021



## Calcul de l'autofinancement



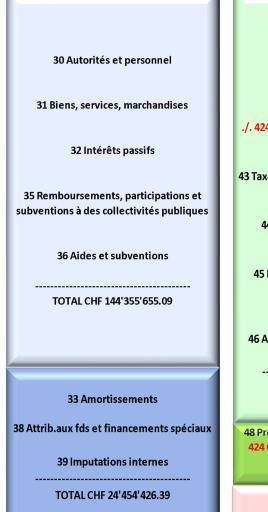


## Calcul de l'autofinancement

**TOTAL DES CHARGES** 

CHF 168'810'081.48

Autofinancement CHF 9'228'714.60



40 Impôts 41 Patentes, concessions 42 Revenus du patrimoine ./. 424 Gains comptables s/patrimoine fin. 43 Taxes, émoluments, produits des ventes 44 Parts à des recettes cantonales 45 Participations et remboursements de collectivités publiques 46 Autres participations et subventions TOTAL CHF 153'584'369.69 48 Prélèv.s/fds et financements spéciaux 424 Gains comptables s/patrimoine fin. 49 Imputations internes TOTAL CHF 9'867'634.25 Excédent de charges

CHF 5'358'077.54

TOTAL DES RECETTES

CHF 163'452'003.94

EXCEDENT DE CHARGES

CHF 5'358'077.54

Autofinancement CHF 9'228'714.60

## Commune de Vevey Comptes 2021 Charges et revenus par nature

	COMPTES	en % du	BUDGET	en % du	COMPTES	en % du	Ecarts C2	1-B21	Ecarts C2	1-C20
	2021	total	2021	total	2020	total	en francs	en%	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	46'177'724	27.35%	48'199'100	29.54%	44'376'978	28.24%	-2'021'376	-4.19%	1'800'746	4.06%
31 Biens, services, marchandises	22'719'036	13.46%	24'738'700	15.16%	22'118'887	14.08%	-2'019'664	-8.16%	600'149	2.71%
32 Intérêts passifs	1'314'849	0.78%	1'467'100	0.90%	1'582'134	1.01%	-152'251	-10.38%	-267'285	-16.89%
33 Amortissements	19'403'980	11.49%	9'290'800	5.69%	8'752'576	5.57%	10'113'180	108.85%	10'651'403	121.69%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	50'047'735	29.65%	49'638'200	30.42%	49'894'046	31.76%	409'535	0.83%	153'689	0.31%
36 Aides et subventions	24'096'312	14.27%	24'613'700	15.08%	25'215'866	16.05%	-517'388	-2.10%	-1'119'554	-4.44%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'832'142	1.09%	2'096'900	1.29%	2'244'320	1.43%	-264'758	-12.63%	-412'178	-18.37%
39 Imputations internes	3'218'305	1.91%	3'135'900	1.92%	2'932'939	1.87%	82'405	2.63%	285'366	9.73%
	168'810'081	100.00%	163'180'400	100.00%	157'117'746	100.00%	5'629'681	3.45%	11'692'336	7.44%
4 REVENUS										
40 Impôts	77'188'915	47.22%	74'874'000	49.44%	69'304'515	46.25%	2'314'915	3.09%	7'884'400	11.38%
41 Patentes, concessions	1'449'835	0.89%	1'592'000	1.05%	1'081'086	0.72%	-142'165	-8.93%	368'749	34.11%
42 Revenus du patrimoine	12'429'298	7.60%	11'679'000	7.71%	11'711'068	7.82%	750'298	6.42%	718'230	6.13%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'937'185	9.14%	16'145'200	10.66%	13'260'266	8.85%	-1'208'015	-7.48%	1'676'919	12.65%
44 Parts à des recettes cantonales	2'809'732	1.72%	2'089'000	1.38%	3'024'766	2.02%	720'732	34.50%	-215'034	-7.11%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	45'178'403	27.64%	41'657'000	27.50%	48'331'468	32.26%	3'521'403	8.45%	-3'153'065	-6.52%
46 Autres prestations et subventions	126'458	0.08%	40'400	0.03%	23'086	0.02%	86'058	213.02%	103'373	447.78%
48 Prélèvements sur les fonds	6'113'872	3.74%	242'000	0.16%	165'439	0.11%	5'871'872	2426.39%	5'948'433	3595.54%
et financements spéciaux 49 Imputations internes	3'218'305	1.97%	3'135'900	2.07%	2'932'939	1.96%	82'405	2.63%	285'366	9.73%
	163'452'004	100.00%	151'454'500	100.00%	149'834'633	100.00%	11'997'504	7.92%	13'617'371	9.09%
EXCEDENT DE CHARGES	5'358'078		11'725'900		7'283'113			<u> </u>		<u> </u>

### Commune de Vevey Comptes 2021 Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015		S EN % C21-C20
	Taux d'impôt communal	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5		
4001	Impôt sur le revenu	39'560	38'077	36'808	36'007	37'932	37'901	37'722	34'776	35'282	-3.33%	2.22%
4001	Impôt sur les prestations en capital	560	640	634	586	380	793	652	515	608	-0.92%	8.20%
4002	Impôt sur la fortune	4'790	4'677	5'609	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	4'140	19.95%	14.61%
4003	Impôt à la source	4'150	4'071	3'328	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	4'860	-18.25%	-16.02%
4004	Impôt sur la dépense	500	534	388	302	619	431	543	446	547	-27.28%	28.75%
4011	Impôt sur le bénéfice net	16'560	4'915	16'809	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	9'086	241.98%	42.94%
4519	Compensation RFFA / RIE III	2'500	2'405	2'175	1'535	3'307					-9.56%	41.68%
4012	Impôt sur le capital	1'050	11'570	2'394	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	10'934	-79.31%	130.35%
	Sous-total 4011+4012+4519	20'110	18'890	21'377	14'333	21'673	19'028	21'475	21'576	20'020	13.17%	49.15%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	530	797	750	595	511	546	533	513	50.34%	6.29%
4040	Droits de mutation	1'450	1'400	2'434	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	73.89%	55.02%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	1'949	2'559	959	4'177	3'920	2'245	1'398	-22.03%	-23.83%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	69	55	65	57	56	54	53	14.63%	25.27%
4090	Impôts récupérés après défalcation	400	400	191	147	282	210	143	636	509	-52.14%	30.61%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'200	1'550	2'096	643	1'617	530	448	816	29.14%	-26.06%
	Total	76'110	72'978	75'135	67'261	73'097	74'028	76'062	69'692	70'618	2.96%	11.71%
4020	Impôt foncier	5'700	5'500	5'779	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	5.06%	1.84%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	889	1'260	929	907	846	904	1'024	1'005	41.70%	35.65%
	Total	82'710	79'367	82'174	73'864	79'535	80'117	82'107	74'820	75'400	3.54%	11.25%
3301	Défalcations et escomptes	1'000	1'000	737	498	890	1'213	1'204	1'362	1'012	-26.32%	47.87%

## Commune de Vevey Comptes 2021 Bilans comparés

	BILAN AU	en % du	BILANAU	en % du	Ecarts 2	1-20
	31.12.2021	total	31.12.2020	total	en francs	en %
ACTIF						
910 DISPONIBILITES	11'012'357.72	4.22%	13'405'377.62	5.00%	-2'393'019.90	-17.85%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	23'375'744.64	8.96%	25'518'715.89	9.52%	-2'142'971.25	-8.40%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	105'791'526.14	40.53%	97'762'348.02	36.46%	8'029'178.12	8.21%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	15'759'898.33	6.04%	17'181'148.84	6.41%	-1'421'250.51	-8.27%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	73'659'995.49	28.22%	88'229'921.85	32.90%	-14'569'926.36	-16.51%
915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	2'805'875.00	1.07%	2'805'875.00	1.05%	0.00	0.00%
919 DECOUVERT	28'612'975.62	10.96%	23'254'898.08	8.67%	5'358'077.54	23.04%
	261'018'372.94	100.00%	268'158'285.30	100.00%	-7'139'912.36	-2.66%
PASSIF						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	18'206'217.63	6.98%	15'456'914.11	5.76%	2'749'303.52	17.79%
921 DETTES A COURT TERME	80'000'000.00	30.65%	90'000'000.00	33.56%	-10'000'000.00	-11.11%
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	117'662'500.00	45.08%	112'912'500.00	42.11%	4'750'000.00	4.21%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	0.00	0.00%	11'699.35	0.00%	-11'699.35	-100.00%
925 PASSIFS TRANSITOIRES	11'026'411.25	4.22%	11'412'571.52	4.26%	-386'160.27	-3.38%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	34'123'244.06	13.07%	38'364'600.32	14.31%	-4'241'356.26	-11.06%
	261'018'372.94	100.00%	268'158'285.30	100.00%	-7'139'912.36	-2.66%

## Péréquation financière et cohésion sociale

2021	Cohésion sociale	Péréquation directe	Réforme policière		
Acomptes	CHF 17.3 mio	CHF 1.3 mio	CHF 1.2 mio		
Décomptes	CHF 15.4 mio	CHF 1.3 mio	CHF 1.1 mio		
Soldes	CHF 1.9 mio	CHF -0.0 mio	CHF 0.1 mio		

## Préavis 2021 - Liste des investissements

PREAVIS	TITRES	CREDITS ACCORDES			DEPENSES NETTES
01/2021	Réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021	CHF	2'425'000.—	CHF	1'098'130.—
08/2021	Réaménagement de la place du Marché	CHF	13'246'000.—	CHF	-,
11/2020	Crédit cadre équipement Plan affectation La Veyre Derrey	CHF	4'000'000.—	CHF	—
Etude C 17/2021	Compte d'attente - Phase 1 Concept directeur d'éclairage public	CHF	100'000.—	CHF	-;—
Etude DM 1640	Compte d'attente - Aménagement d'une UAP de l'Aviron	CHF	120'000.—	CHF	89'137.—
19/2021	Crédit pour l'entretien du patrimoine communal 2021	CHF	1'468'000.—	CHF	381'820.—
20/2021 C18/2015	Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain	CHF	798'057.—	CHF	—
22/2021	Remplacement 2021 des commutateurs du réseau informatique de la ville	CHF	180'000.—	CHF	
	TOTAL PREAVIS 2021	CHF	22'337'057.—	CHF	1'569'086.—
	Engagements nets sur préavis d'investissements antérieurs à 2021			CHF	2'005'671.—
	TOTAL DES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENTS 2021			CHF	3'574'757.—



Merci pour votre attention et place à vos questions.

Interpellation déposée au Conseil du 19.5..2022

# Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour La Municipalité...

L'ancienne Municipalité avait déjà l'habitude d'en faire usage et la nouvelle ne se prive pas d'utiliser cet « outil », appelé démarche participative.

Alors l'idée a tout pour séduire... mais lorsque la Municipalité se cache derrière les résultats obtenus lors de ces évènements et prétend que la population s'est prononcée et a donné son avis, de mon point de vue, c'est un abus de langage.

En effet, La Municipalité, dans ses communications après la tenue de ces démarches participatives, insiste systématiquement sur le fait que, à ses yeux, la population s'est prononcée et a donné son aval au projet.

Cette manière de faire donne un message de légitimité à la Municipalité, pour faire passer des projets où un grand nombre de citoyens n'ont pas été consultés...En effet, ces communiqués sous-entendent, que toute la population a pu donner son avis, comme un référendum... et ce n'est clairement pas le cas. Différents critères sont pris en compte, entre autres des logiques de quartier ou région étendues..., mais ces critères ne sont pas connus de notre organe délibérant et ne semblent pas documentés (depuis le lieu du projet... 50m, 100m, ou une/plusieurs rues, etc.).

Au vu des éléments précités, je me permets, au nom du groupe PLR. Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

- 1. Quels sont les types de projet qui nécessitent une démarche participative, et sur quelles bases ces projets sont choisis (critères techniques, financiers, sociaux, autres...)?
- 2. Existe-t-il une procédure interne aux services pour l'organisation d'une démarche participative ?
- 3. Si oui, quels en sont les tenants et aboutissants? Pouvez-vous nous présenter cette procédure?
- 4. Si non, jusqu'à ce jour, quels sont les critères de décision pour la zone géographique (quartier, quartier étendu, autres..) ?
- 5. Comment sont pris en compte les désidératas d'un citoyen qui n'habite pas le quartier, mais qui se sent interpellé par le projet ? Comment est-il au courant de la tenue de cette démarche participative ? Et comment est-il conforté dans sa légitimité d'intervenir... ?
- 6. Est-ce que dans l'organisation d'une démarche participative, tous les courants politiques sont représentés ? Et si oui, de quelle manière ?

Au nom du groupe PLR. Vevey Pierre-Alexandre Fürst

Interpellation selon Règlement du Conseil communal de Vevey, article 96 :

Titre: Les bancs publics

La politique de la Ville a toujours été de proposer des lieux de rencontres, simples et conviviaux, afin de favoriser l'interaction entre les gens de différentes nationalités et de différents milieux.

Plusieurs endroits dédiés parsèment la ville et c'est avec plaisir que les habitants aiment à s'y rencontrer. Lors de l'élaboration des rues du quartier de Plan-Dessus à lafin du 19e siècle, la Municipalité avait déjà pensé à créer un de ses lieux de détente et de rencontre : la place Robin. Idéalement située au milieu du quartier, elle se veut un pointde rencontre incontournable, arborisé et doté de surfaces herbeuses, voire même fleuries. Afin de la rendre encore plus agréable, de nombreux bancs publics y avaient alors été installés, favorisant ainsi son utilisation par les amoureux qui s'y bécotaient, mais pas seulement. Ces dits bancs étaient nombreux et il était très agréable de pouvoir s'y asseoir, au soleil en hiver et à l'ombre en été.

Jusque dans les années 90, plus de trente bancs étaient à la disposition des jeunes ou des moins jeunes. Des poubelles y étaient également disposées en suffisance, permettant ainsi à tout un chacun de se débarrasser de ses déchets du moment.

Aujourd'hui, la place Robin est toujours victime de son succès, toujours largement utilisée. Diverses animations y ont pris pied et de nouvelles générations s'y amusent. L'évolution des mœurs étant ce qu'elle est, les enfants, surtout en bas âge, y viennent accompagnés d'un de leurs parents, si ce n'est des deux, afin de prévenir tout risque, existant ou non. Mais, une fois leur progéniture occupée dans leurs jeux divers, les parents se trouvent fort dépourvus et ne trouvent où poser leur séant dans les environs immédiats. Certains optent pour le bord de la fontaine, d'autre pour la station debout. Les jours d'été, c'est en plein soleil que leur surveillance se fait.

En effet, au fil des ans, le nombre de bancs a diminué comme peau de chagrin et ce ne sont plus que 14 bancs qui sont à disposition, de plus pas idéalement placés, au lieu des 35 que la Place Robin a pu compter par le passé. La remarque est aussi valable pour les poubelles alors disposées en suffisance et dont seul deux sont encore présentes, ce qui est peu en comparaison de la fréquentation du lieu.

Je pose donc les questions suivantes :

En ce qui concerne la Place Robin :

- 1. la commune va-t-elle remettre plusieurs des bancs manquants, surtout ceux à l'ombre et si oui, combien ?
- 2. va-t-elle remédier au problème des poubelles supprimées afin de maintenir le côté convivial de ce lieu de rencontre, d'échange et de vivre-ensemble pour le plus grand plaisir d'une population par avance reconnaissante ?
- 3. va-t-elle replanter le tilleul abattu il y plusieurs années du coin Nord-Ouest de la Place afin que la rue éponyme mérite toujours son nom et que cet arbre apporte ombrage et oxygène ?

En ce qui concerne toute la Ville de Vevey :

4. qu'en est-il des bancs situés sur le territoire communal en général ? Y a-t-il une vision d'implantation (notamment sur l'avenue Gilamont et la place du Marché) ?

Une réponse écrite est demandée.

Au nom de Vevey Libre et du Centre et Verts-Libéraux.

Votre serviteur, Sarah Dohr



Ont finalement adhéré à cette interpellation en plus, au nom de leurs partis respectifs :

- le CVL : M. Truffer Fabien, coprésident du groupe
- l'UDC : M. Pilloud Guillaume, président du groupe
- les Verts : Mme Carruzzo-Evéquos Emmanuelle, présidente du groupe
- les Socialistes : M. Butty Pierre, président du parti
- le PLR : M. Meyan Ambroise, président du groupe

#### Interpellation - Festivalocal

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous aimerions soulever plusieurs questions liées à l'organisation et la gestion du Festivalocal. Ces questions se basent sur des faits constatés sur place et les différentes remarques exprimées par des habitants du quartiers. Elles ne visent pas à dénigrer les fondements du Festivalocal et encore moins l'ensemble des manifestations culturelles, mais les réponses à nos interrogations permettront de vérifier si un problème est bien présent dans l'organisation de ce festival ou s'il s'agit de faits qui ne lui sont pas imputables.

Nos questions sont les suivantes :

- 1. Est-ce que les différentes directives, autorisations et dispositions données par nos autorités (ASR et Municipalité) ont été respectées ? et en particularité pour :
  - o L'orientation des scènes permettant une projection de la musique dans la Rue Louis-Meyer et tout le quartier avoisinant ?
  - o Les standards de volume sonore?
  - o Les horaires ?
  - o Les prescriptions concernant la conservation des arbres ainsi que de la pelouse du jardin du Rivage?
  - o L'utilisation du domaine publique, de l'espace pour les jeux d'enfants ? et le parking des véhicules le long du quai Maria-Belgia?
- 2. Y-a-t-il eu des dénonciations /plaintes liées à l'événement ? Si oui, de quelles natures sont-elles ? Pour comparaison, est-ce que des plaintes ou des dénonciations liées aux autorisations accordées ont été constatés pour Animai, le Vibiscum festival, ou la Fête de la Bière, autres manifestations ayant eu lieu récemment au même endroit que le Festivalocal ou à proximité directe ?

Pour le groupe de Vevey Libre,

Sarah Dohr

Vevey, le 15.06.2022

Pour le PLR

Ambroise Méan

Penr les Vertélibéraux X Vru lles

Pow C'UDC



Postulat déposé au Conseil du 16.06.2022

### Climat et préemption....

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

#### **Postulat**

Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique

Le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini. Les bâtiments comptent pour 40 % de la consommation d'énergie en Suisse. Comme le rappelle le récent rapport de l'Office fédéral de l'énergie<sup>1</sup>, l'énergie grise et les émissions grises sont réduites lors d'assainissements de bâtiment.

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est actuellement utilisée par de nombreuses grandes communes en particulier le droit de préemption. Ainsi plusieurs villes comme la nôtre acquièrent des objets immobiliers. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, *in fine* réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Récemment le Député Alexandre Berthoud a déposé au Grand Conseil un postulat visant à modifier la LPPPL afin que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, qu'un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

En m'associant à sa démarche, j'ai le plaisir de déposer ce présent postulat afin que ;

- 1. La Municipalité dresse un état des lieux du montant dépensé lors de l'exercice du droit de préemption et du montant dépensé pour la rénovation de son parc locatif.
- Inviter la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc locatif.

Au nom du groupe PLR.Vevey

Patrick Bertschy

Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN 1er mars 2022

## MUNICIPALITÉ DE VEVEY PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021 | 2026





#### **AVANT-PROPOS**

Cette première année au service des veveysannes et des veveysans nous aura permis de bien prendre la mesure de notre action politique. Pour construire ce programme de législature, nous avons travaillé de concert et en bonne intelligence entre nous et avec nos services et bureaux. Nous avons fait appel à nos valeurs profondes et notre sens de la collégialité pour nous donner des objectifs communs. Ce programme, qui s'articule autour de 3 axes forts, se décline sous la forme de lignes directrices. Il se veut vivant pour savoir s'adapter aux défis en rapport avec l'urgence climatique et sociale. Nous l'enrichirons au cours de toute la législature avec des stratégies en lien notamment avec le climat, l'urbanisme, l'habitat, l'espace public, la famille, la jeunesse, la culture, l'économie, la durabilité, la sécurité ou encore le patrimoine. Ces jalons guideront durant les 4 prochaines années nos décisions et nos projets. Ils permettront également à la population et à l'administration de connaître la direction et le chemin que nous souhaitons emprunter toutes et tous ensemble.

De gauche à droite: Chloé Milner, secrétaire municipale adjointe | Pascal Molliat, municipal | Alexandra Melchior, municipale | Antoine Dormond, municipal | Vincent Imhof, municipal | Yvan Luccarini, syndic Laurie Willommet, municipale | Gabriela Kämpf, municipale | Grégoire Halter, secrétaire municipal



#### **RESTAURONS LA CONFIANCE**

Lors de la législature 2016-2021, la Municipalité de Vevey a traversé une crise politique profonde. Les conséquences de cette crise affectent aujourd'hui encore l'administration et la population veveysannes. Nous, la nouvelle Municipalité élue en 2021, nous donnons pour priorité de restaurer la confiance auprès de la population, des services de l'administration et des partenaires régionaux.

#### **PRENONS LE TEMPS**

Aujourd'hui nous engageons des efforts importants pour soutenir notre administration. Malgré cela, nous souhaitons prendre et donner le temps nécessaire à l'administration pour recréer un contexte sain. Nous voulons prendre la liberté d'avancer sans nous précipiter, et travailler en profondeur pour redonner à l'administration des fondations solides.

#### **URGENCE CLIMATIQUE**

L'ensemble de nos décisions et actions s'inscrira dans le cadre de la déclaration de l'urgence climatique et de la stratégie de durabilité que nous formaliserons dans le courant de cette législature.

#### **NOS VALEURS**

Pour produire ce programme de législature, nous avons mis nos valeurs en commun. Nous nous appuierons sur elles dans sa mise en œuvre.

#### L'INTÉRÊT COMMUN

Nous mettons le bien commun au centre de notre action. Nous visons un engagement fort de l'administration pour le service public. Nous souhaitons que notre vision pour l'avenir soit cohérente avec notre communication pour que la population ait une bonne compréhension de nos objectifs. Nous cultivons le lien avec la population.

#### **JUSTICE & SOLIDARITÉ**

Nous voulons une société juste et solidaire. Nous valorisons le partage et souhaitons que toutes et tous soient traités avec équité. La transmission du savoir doit être renforcée et accessible, pour que chacune et chacun puisse exercer son autonomie.

#### **RESPECT & BIENVEILLANCE**

Pour nous, une société équilibrée et apaisée repose sur le respect, la bienveillance, la reconnaissance, et l'intégration de tous ses membres. Nous voulons aussi soigner les liens de confiance, et offrir une écoute attentive à la population.

#### **TRANSPARENCE**

Nous nous engageons à assumer notre fonction de manière transparente et intègre. Nous voulons mieux comprendre les enjeux et potentiels de notre ville afin d'orienter les politiques publiques et communiquer davantage.

#### **DURABILITÉ**

La sobriété, l'écologie, et la liberté d'entreprendre en faveur d'un monde soutenable et égalitaire sont le socle de notre vision et de notre engagement.

### PASSONS À L'ACTION

Pour atteindre nos buts, nous nous sommes fixé 3 axes forts d'action:

# PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE

# VEVEY, VILLE VIVANTE

# FAIRE RAYONNER VEVEY

# PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE

## PRENONS SOIN DE L'ADMINISTRATION ET DU SERVICE PUBLIC

L'administration veveysanne a besoin de retrouver confiance et pouvoir s'appuyer sur un cadre institutionnel renouvelé et renforcé. Pour apporter un nouveau souffle à nos services, nous souhaitons leur donner de nouveaux moyens d'accomplir leurs missions.

#### RENFORCER LES SERVICES

Il nous paraît important de remettre la population au centre de l'attention de notre administration. Pour remplir leurs missions, les services doivent pouvoir s'appuyer sur les ressources nécessaires à la délivrance de leurs prestations et bien collaborer entre eux. Ils doivent aussi pouvoir s'adapter à des contextes qui changent rapidement, comme l'a démontré la crise du Covid.

Nous voulons développer des outils de gestion et coordonner le contrôle interne de gestion. Nous voulons aussi réviser le statut du personnel, former les collaborateurs et collaboratrices à de nouvelles compétences et outils, et généraliser la gestion de l'information sous format électronique. La communication devra s'adapter aux nouveaux outils et modes d'information.

#### TRAVAILLER DAVANTAGE ENSEMBLE

Nous favorisons un travail par projet impliquant plusieurs services, avec une collaboration renforcée dès la conception et des responsabilités partagées.

Pour que les services collaborent mieux, il est nécessaire qu'ils utilisent les mêmes méthodes et pratiques. Il est aussi important qu'ils communiquent davantage entre eux, en échangeant les informations nécessaires à leur bon fonctionnement. Une répartition différente des services dans les bâtiments pourrait aussi renforcer leurs liens.

#### RÉINVESTIR NOTRE RÔLE

Au fil du temps, des liens se sont distendus entre certains services et la Municipalité. Nous souhaitons réaffirmer notre rôle d'autorité exécutive et clarifier le cadre dans lequel l'administration déploie son activité. Notre collaboration avec les services devra être redéfinie en conséquence.

#### PRENONS SOIN DE NOTRE PATRIMOINE

Nous avons la chance de vivre et travailler dans une ville au charme, à l'histoire et au dynamisme exceptionnels. Nous souhaitons rendre hommage à cet héritage en prenant soin du patrimoine veveysan.

Notre patrimoine comprend terrains, infrastructures et bâtiments. En mal d'entretien, son état s'est dégradé et il a besoin aujourd'hui d'une attention particulière. Notre patrimoine comprend aussi la culture, la vie associative et l'histoire liée à Vevey. Nous voulons les soutenir et les valoriser. Dans un contexte où les logements et les surfaces commerciales se multiplient, les lieux de rencontre et de création sont notamment menacés de disparition.

#### ENTRETENIR ET RÉNOVER NOTRE PATRIMOINE

Vevey est propriétaire d'un patrimoine bâti de grande importance. Dans la continuité de cet héritage, nous souhaitons, au gré des opportunités, acquérir des terrains, des bâtiments et des espaces naturels pour répondre aux besoins de la population et de notre administration. Nous prévoyons d'entretenir et rénover notre parc immobilier de manière exemplaire, dans un équilibre entre exigences écologiques, sociales et économiques.

#### ENTRETENIR ET DÉVELOPPER LES STRUCTURES SCOLAIRES ET SPORTIVES

Nous entendons lancer un vaste programme de rénovation et de développement des structures scolaires et sportives afin de répondre au plus près des besoins actuels et futurs de la population. De plus, les bâtiments existants consommeront moins d'énergie, et les nouvelles constructions et extensions seront exemplaires de ce point de vue.

#### PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

Afin de contribuer à réduire le dérèglement climatique, nous voulons promouvoir la sobriété, soutenir le développement d'énergies renouvelables locales et augmenter la part des matières recyclées. Nous voulons aussi développer des réseaux écologiques qui permettent aux végétaux et aux animaux de prospérer, ainsi que préserver et développer les surfaces libres de tout équipement souterrain. Nous voulons planter des arbres et rendre une plus grande partie du sol perméable en enlevant le béton ou le bitume. Enfin, nous prévoyons et encourageons la végétalisation des toitures et l'installation de panneaux solaires.

#### PRENDRE SOIN DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le travail et l'engagement des associations sont précieux pour la vie économique et sociale. Vevey est aussi une ville riche en offres culturelle et sportive. Il est important de soutenir et rendre plus visibles les actrices et acteurs du monde culturel et sportif local, et en général de mettre en valeur l'héritage culturel et sportif de la ville. Nous voulons développer les lieux de création culturelle et les infrastructures sportives, ainsi que soutenir et accompagner les artistes et sportives, sportifs jeunes ou émergents.

# VEVEY VILLE VIVANTE

#### RENFORÇONS LE VIVRE-ENSEMBLE

Les espaces publics sont des lieux de vie sociale, économique et culturelle: parcs et promenades, places publiques, terrasses de cafés et de restaurants. Dans cette législature, nous chercherons à créer ou ouvrir de nouveaux espaces au public pour promouvoir le vivre ensemble.

#### SE RETROUVER DANS L'ESPACE PUBLIC

Pour que les Veveysannes et Veveysans puissent profitent davantage de l'espace public, nous prévoyons de créer de nouveaux espaces en acquérant des propriétés mises à la vente, mais aussi en créant de nouvelles zones réservées à la piétonnisation. Nous prévoyons d'aménager des places publiques et les rues en invitant la population à s'exprimer sur ces espaces et à se les approprier. Des actions culturelles en plein air sont aussi encouragées pour agrémenter ces moments de convivialité et de détente. En fonction de la situation, nous opterons parfois pour des aménagements provisoires qui pourront être remplacés par des aménagements définitifs.

#### ÉQUILIBRER LA DENSIFICATION AVEC DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

Les besoins en espaces verts sont importants dans notre ville, alors que le dernier parc a été créé il y a un siècle. Nous travaillerons à équilibrer les parties bâties et non bâties. Nous prévoyons d'intégrer dans cette réflexion le réaménagement des préaux d'écoles.

#### MENER UNE POLITIQUE FONCIÈRE FAVORISANT LA VIE SOCIALE

Une ville est plus vivante si ses rez-de-chaussée sont animés et si sa population est diverse. Nous souhaitons favoriser la mixité des activités dans les surfaces avec pignon sur rue, assurer des logements abordables. Pour cela, nous comptons récupérer des espaces et inscrire ces objectifs dans la révision du Plan directeur communal et des plans d'affectation ainsi que par voie de convention avec des propriétaires privés.

#### RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LA MIXITÉ SOCIALE

Pour contribuer à un espace public sécurisant, nous voulons renforcer l'animation et la mixité sociale dans les quartiers. Un lieu public est aussi plus sûr et sécurisant lorsqu'il est occupé. En favorisant la rencontre et des usages diversifiés dans les espaces urbains en plein air, la population pourra mieux s'approprier sa ville en se sentant légitime d'y cohabiter de manière conviviale et égalitaire.

### RENFORÇONS LE BIEN-VIVRE

La population veveysanne doit se sentir bien dans son lieu de vie. Nous souhaitons réduire les besoins en déplacement afin de protéger notre environnement et faire gagner du temps de qualité à la population. Nous voulons renforcer les prestations qui permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens sans distinction sociale. En discutant avec la population, nous imaginerons la ville de demain.

#### RÉDUIRE ET REPENSER LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements vers nos lieux de travail ou de loisirs nous font perdre un temps précieux. Ils génèrent aussi de la pollution. Pour réduire les déplacements, nous souhaitons offrir des loisirs et des activités économiques au centre-ville et s'assurer de leur mixité dans les quartiers.

Nous prendrons des mesures pour favoriser les modes de transport moins polluants et plus bénéfiques pour la santé, comme la marche à pied, le vélo, la trottinette ou encore les transports en commun. Nous souhaitons augmenter le nombre de rues piétonnes pour accélérer cette évolution.

#### **DÉVELOPPER UNE CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE**

Une solution trouvée ensemble est souvent meilleure qu'une décision prise sous un seul point de vue. Nous souhaitons dialoguer davantage avec la population sur l'évolution de notre ville. Pour cela nous prévoyons de développer un pôle de « participation citoyenne ». Ce pôle nous permettra d'écouter la population dans ses désirs et ses idées créatrices, pour le bien de toutes les personnes qui vivent ou travaillent à Vevey.

#### ASSURER L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DES CHANCES

Chaque citoyenne et citoyen, quelles que soient son identité et sa position dans la famille et dans la société, devrait avoir des chances égales de s'épanouir dans tous les aspects et toutes les étapes de sa vie sociale, professionnelle, associative, politique. Dans nos domaines de compétences, nous nous engageons à identifier les besoins et les manques au sein de l'administration et dans l'espace public. Des mesures seront mises en place, notamment en termes de sensibilisation et de prévention. Nous offrirons également une écoute et un appui à toute personne qui se sent victime de discrimination.

#### DÉVELOPPER LA CULTURE D'ACCUEIL VISANT À RENFORCER LA CONFIANCE ET L'AUTONOMIE

L'administration communale est présente dans plusieurs étapes de la vie. Nous avons à cœur d'accompagner les citoyennes et citoyens et les rendre aussi autonomes que possible dans la société et dans la ville.

#### METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT

Avoir un logement adapté à sa bourse et ses besoins est indispensable pour se développer dans ses relations, son travail et dans ses projets de vie. Notre objectif est d'offrir une diversité dans les types et prix de logements au sein de notre parc immobilier. Nous mettrons à jour le cadre légal permettant de développer des projets immobiliers importants et d'assurer leur qualité.

#### RENFORCER LA POLITIQUE FAMILIALE

Nous souhaitons soutenir les familles en tenant compte de leurs besoins économiques, sociaux et culturels. Pour cela, nous nous engageons à répondre au plus près des besoins en places d'accueil, notamment en rénovant et développant les structures scolaires et d'accueil de jour. Nous souhaitons aussi diversifier les moyens et lieux d'enseignement et l'offre culturelle et sportive offerte aux écoles. Enfin, nous renforcerons l'animation socioculturelle à destination des jeunes dans les quartiers.

#### DÉVELOPPER UNE MISSION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE À L'AIDE RÉGIONALE

L'administration communale a pour tâche d'identifier les besoins sociaux et d'apporter des aides complémentaires à celles délivrées par des institutions cantonales et régionales, en respectant l'équité de traitement. L'orientation des personnes dans le besoin est plus efficace si elle est apportée par des institutions proches du public. Nous souhaitons rendre ce soutien visible, au plus près des gens. Nous avons notamment pour ambition de développer avec nos partenaires une approche sociale communautaire.

#### DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE

Participer à des événements culturels crée du lien et permet une meilleure qualité de vie. Pour rendre la culture plus accessible et plus attractive, nous prévoyons de développer le lien avec les lieux culturels et proposer des activités hors les murs. Nous soutiendrons les projets qui invitent à prendre une part active aux événements culturels. Nous chercherons aussi à développer les initiatives de médiation culturelle pour des publics variés, en particulier pour les écoles.



# FAIRE RAYONNER VEVEY

### RENFORÇONS L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

Vevey est une ville attractive. Son charme, sa qualité de vie, son dynamisme et ses nombreux emplois attirent autant les touristes que de nouvelles résidentes et résidents. Nous voulons renforcer cette image positive de notre ville en communiquant davantage et en assurant de meilleures conditions d'accueil pour la population et les entreprises.

#### DYNAMISER NOTRE COMMUNICATION

Nous souhaitons engager une communication dirigée vers nos nombreux partenaires et notre population dans toute sa diversité pour mieux faire connaître nos projets, notre offre de prestations et en infrastructures.

#### RENFORCER VEVEY COMME VILLE D'IMAGES

Vevey a une longue tradition liée à la photographie et au cinéma. Nous souhaitons renforcer la communication autour de cette identité, notamment en organisant ou soutenant des événements artistiques dans l'espace public. Nous voulons travailler de concert avec les milieux culturels, touristiques et économiques.

#### RECRÉER DES PONTS AVEC LES MILIEUX ÉCONOMIQUES

Nous souhaitons renouer et renforcer le dialogue avec les milieux économiques de Vevey et région. Pour faciliter la vie des entreprises, nous pensons offrir une orientation vers les organisations de promotion économique et touristique, et un accompagnement pour simplifier leurs démarches administratives.

#### PROMOUVOIR UN TOURISME PLUS ÉCOLOGIQUE

Dans notre engagement à faire de Vevey une ville écologique, nous soutiendrons le développement d'un tourisme doux qui valorise davantage les activités, la consommation et l'expérience de proximité.

#### ADAPTER LA VILLE AUX FAMILLES

Pour conserver une ville active et dynamique, nous souhaitons promouvoir l'accueil des familles et faciliter l'installation de toutes les nouvelles habitantes et habitants. Il s'agit de soigner notre habitat en général, conserver des écoles attractives et de qualité notamment en engageant des travaux de rénovation et de développement. Des solutions raisonnables pour la garde des enfants doivent continuer à se développer. Nous voulons assurer une mixité sociale en favorisant l'intégration de toutes et tous. Nous travaillerons aussi à assurer des équipements qui favorisent le mouvement de toutes et tous.



### RENFORÇONS NOTRE PRÉSENCE INTERCOMMUNALE

Nous voulons que Vevey bénéficie d'une image positive dans la région. Pour cela, nous entendons soigner et renforcer nos liens avec les communes et villes voisines ainsi qu'avec l'État de Vaud.

#### ASSUMER LE STATUT DE VILLE-CENTRE

Par son histoire, sa géographie et son développement, Vevey bénéficie d'un statut de ville-centre. Nous voulons renforcer notre présence dans les entités qui coordonnent les actions des communes dans la région, et assumer notre rôle moteur dans ce cadre.

#### PROMOUVOIR LES COLLABORATIONS ENTRE VILLES

Nous voulons encourager les synergies entre les villes de la région dans les domaines où cela permet de mieux répondre aux intérêts de la population. Une meilleure intégration de Vevey dans notre région permettra davantage d'échanges. La participation de Vevey dans les différents réseaux des villes favorise les échanges d'expérience et les actions coordonnées. Cela permet aussi de mettre les ressources dans l'approche locale en profitant d'une vision globale.

#### RENFORCER NOTRE INFLUENCE DANS LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT DE VAUD

Notre implication dans les faitières et entités régionales permet de participer à l'évolution des lois et d'élargir notre influence sur les sphères politiques supérieures. Nous souhaitons développer cette influence en particulier dans le domaine scolaire et des politiques de durabilité, et dans les débats autour de la répartition des ressources financières publiques dans le canton (péréquation).

#### Accompagnement et co-rédaction

linkfabric www.linkfabric.ch

0

Crédits photos

Page 2 Photo de la Municipalité Céline Michel

Page 3 Vevey, vue du temple Saint-Martin Luca Carmagnola www.looka.ch

Page 17 Festival Images Vevey 2020 Emilien Itim

> Page 20 Rousseau Soleil 2021 Ville de Vevey

> > Impression

Ville de Vevey



Hôtel de Ville Rue du Lac 2 1800 Vevey